



académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais

Vade-mecum 1^{er} degré de mise en œuvre du PEAC 2018-2019



**ÉDUCATION
ARTISTIQUE
& CULTURELLE**

SOMMAIRE

• Avant-propos	4
• Le parcours d'éducation artistique et culturelle	5
Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle.....	5
Une construction commune et en partenariat	6
Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	7
• Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours	8
La Délégation Académique aux Arts et à la culture	8
Les outils départementaux	9
Un parcours évolutif	9
Le tableau de bord de suivi de cohorte	9
• Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département	10
C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique	10
C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle	11
A.R.T.S. : artiste rencontre... territoire scolaire	13
E.R.O.A. : espace-rencontre avec l'œuvre d'art.....	14
Lire la ville	15
Charte de développement de la pratique vocale et chorale	16
Festival "École en chœur"	17
Création en cours.....	18
Orchestre à l'école	19
École et cinéma.....	21
La classe, l'œuvre !.....	23
• Les structures du département accompagnées par l'Éducation nationale	24
Le Louvre Lens	24
Les autres structures.....	25
• Modalités de mise en œuvre des partenariats culturels	26
Les intervenant-e-s extérieur-e-s dans le cadre des enseignements artistiques.....	26
Protocole départemental de mise en œuvre de projets d'actions culturelles partenariales avec un-e intervenant-e	28
Les financements de projets.....	29
• Accompagnement des enseignant-e-s : CPAV & CPEM départementaux	29
• Les actions des partenaires de l'école	30
OCCE – Office central de la coopération à l'école	30
Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais.....	32
Réseau Canopé	33
Les JM France - Jeunesses Musicales de France	35
• Annexe 1 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle	37
1 – Principes et définitions	37
2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours	40
3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours	43

• Annexe 2 / Ressources EDUSCOL pour les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3	49
Arts plastiques	49
Penser son enseignement dans une logique de cycle	49
Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3	49
Des apports didactiques pour approfondir	50
Évaluer pour faire progresser	50
Des pratiques, des savoirs, des rencontres	51
Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques	51
Éducation musicale	52
Enjeux et spécificités de l'éducation musicale	52
Organiser son enseignement	52
Mettre en œuvre les activités vocales	52
Mettre en œuvre les activités d'écoute	52
Mettre en œuvre les activités de création	53
Compléments	53
• Annexe 3 – Ressources départementales “Des Œuvres aux Maîtres”	54
Fiches des Œuvres aux Maîtres – Arts plastiques	54
Fiches des Œuvres aux Maîtres – Musique	57
• Annexe 4 / Ressources complémentaires.....	59
Ressources départementales.....	59
Ressources dans l'académie	59
Ressources nationales.....	59
Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire	62

Les documents à disposition sur le site départemental [Pédagogie 62](#) (rubriques : “Parcours” / “PEAC”) :

- **PACPI-A** : Projet d'action culturelle partenariale avec un·e intervenant·e / interventions ponctuelles (de 1 à 3 séances)
- **PACPI-B** : Projet d'action culturelle partenariale avec un·e intervenant·e / interventions régulières (4 séances et +)
- **Convention** : Participation et agrément des intervenant·e·s extérieur·e·s rémunéré·e·s dans le cadre des enseignements artistiques
- **Agrément** : Intervenant·e extérieur·e en éducation musicale ou arts plastiques
- **APAC** – Appel à projet d'action culturelle

Avant-propos

Ce nouveau document, à destination de l'ensemble des équipes éducatives du département, vise à vous aider dans la mise en œuvre de l'un des quatre parcours éducatifs (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) que l'École doit développer et qui se mettent progressivement en place depuis la rentrée 2015 pour construire la démocratisation culturelle et l'égalité des chances.

Les parcours visent à favoriser la construction des compétences du socle commun par la complémentarité des disciplines, la continuité des enseignements et la complexité croissante des apprentissages.

En étant ambitieux pour tous, en donnant à chacun le temps d'apprendre pour réussir, ils permettent le développement chez l'élève - futur citoyen de capacités à comprendre les enjeux sociaux ainsi qu'à construire et exercer un jugement critique émancipé.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), par son appui sur ses trois piliers indissociables, la rencontre, la pratique et la connaissance, s'inscrit pleinement dans cette logique.

Ce vade-mecum se veut un outil d'accompagnement à votre disposition pour la mise en œuvre en équipe, dans les écoles, de ces trois piliers.

Afin de faire connaître et valoriser les très nombreuses réalisations, donner envie et susciter des projets, nous vous y présentons les dispositifs qui sont développés dans le département dans le cadre de partenariats avec les collectivités, les structures culturelles et les associations engagées elles-aussi dans ces démarches.

Pour encourager les initiatives, dans un souci de diminution des tâches administratives pour les directrices et directeurs, mais également pour les collectivités et structures partenaires, les modalités d'intervention à l'école pendant le temps scolaire des intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements artistiques sont précisées et simplifiées.

De même les modalités d'aide au financement des projets artistiques sont mises en cohérence avec la logique du PEAC et auront pour objectif, au niveau du département, de permettre à celles et ceux qui en sont les plus éloignés de se rapprocher des structures d'exposition, de diffusion et de création afin que chacun, où qu'il soit, puisse aussi rencontrer les artistes et les œuvres.

Enfin, vous trouverez une présentation de l'ensemble des ressources pour les enseignements artistiques à votre disposition, ressources qui présentent la culture dans sa diversité, dans ses continuités (histoire des arts et patrimoine) et dans ses ruptures (création).

Je voudrais terminer ici par mes remerciements pour votre engagement au quotidien dans vos écoles, la très grande richesse et la très grande diversité des projets d'ores et déjà à l'œuvre dans le département étant le témoignage de votre attention à la mise en œuvre de ce parcours éducatif, contribuant ainsi à la construction d'une école de la réussite pour une société plus juste et plus équitable.

Denis TOUPRY
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale



Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

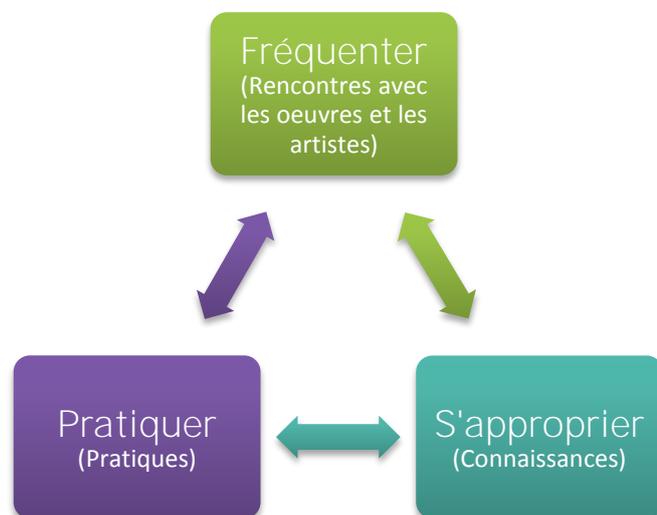
Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **des rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...
- **des pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- **des connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.



Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'inter-

disciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Le parcours repose également sur le partenariat

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle

[La charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

- cf. annexe 1 en page 37

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

- Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours

La Délégation Académique aux Arts et à la culture

Une mission

La DAAC promeut, impulse et coordonne l'éducation artistique et culturelle dans l'académie. Elle partage la responsabilité de favoriser un égal accès de tous à la culture. La loi de refondation de l'école l'a placée au cœur des enjeux de l'école en instituant un Par-

cours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) pour chaque élève de la maternelle à la classe terminale. La DAAC veille à la généralisation de ces parcours, qui dépassent et contribuent à résoudre les inégalités sociales et territoriales.

Une équipe

Onze professeurs, chargés de coordonner les actions engagées dans le domaine artistique et le bassin d'éducation soumis à leur expertise, vous conseillent. Ils facilitent votre participation aux dispositifs nationaux et académiques d'action culturelle et vous accompagnent dans la construction de projets : accueil d'artistes en résidence, ateliers de pratique artistique, etc. Un réseau de 79 professeurs chargés

d'une mission de service éducatif au sein des principales structures culturelles de la région vous permet de bénéficier de partenariats répartis sur l'ensemble de l'académie et de documents d'accompagnement pédagogique. Leur travail de terrain est complété par celui de plusieurs commissions : CASEAT, CASEAC, CASEAD, commission "écritures contemporaines", commission "patrimoine et mémoires".

Former et innover

Un plan académique de formation en action culturelle est proposé chaque année à l'ensemble des enseignants. La DAAC contribue également à la formation des cadres de l'éducation nationale. Elle anime des formations de proximité. Elle participe volontiers à la formation initiale, dans le cadre de l'ESPE. Elle défend la nécessité d'une réflexion conjointe de tous les acteurs de la culture en impulsant ou en s'associant à des journées de formation destinées à un public plus large.

marches pédagogiques qui facilitent l'acquisition d'une autonomie à travers l'élaboration et la réalisation de projets, développent la sensibilité comme l'esprit critique, accordent une part égale aux connaissances, aux rencontres et à l'expérimentation. Elle défend une école de la pratique et de la liberté.

La priorité académique est celle d'une éducation artistique comme levier de la réussite scolaire, au service d'une implication des élèves dans les apprentissages. La DAAC soutient et accompagne les dé-

Les professeurs formateurs vous accompagnent pour mieux cerner les grands objectifs d'une éducation aux arts et à la culture, définis par cycle de la scolarité, dans le référentiel du PEAC; ils vous aident à construire des projets en action culturelle qui, en diversifiant les modes d'expression, aient l'ambition que chaque élève trouve une façon d'apprendre qui lui convienne.

Informer et valoriser

La DAAC est au service de la politique éducative nationale et académique qui définit désormais l'éducation à l'art et par l'art comme un élément fondamental de la formation de tout individu. Parce qu'il est reconnu que cette éducation est source d'épanouissement des aptitudes individuelles comme du bien-être collectif, la DAAC collabore avec les acteurs qui partagent ces objectifs de promotion et de développement d'une culture favorisant la réussite individuelle tout en assurant la cohésion sociale.

La DAAC valorise vos projets d'éducation artistique et culturelle. Diverses, correspondant aux enjeux de chaque territoire, ces actions remarquables montrent que l'école ne se contente pas d'être le véhicule d'une culture prescrite. Elle est également le lieu d'une "culture des possibles".

→ Pour aller plus loin : [le site de la DAAC](#)

Les outils départementaux

De nombreuses écoles ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en œuvre un parcours culturel des élèves cohérent.

Lorsqu'il se présente comme une programmation figée dans le temps, il se révèle qu'en fin d'année, un certain nombre de domaines (danse, théâtre, etc.) n'ont pas été investis comme cela avait été prévu, pour des raisons diverses. Par ailleurs, de nombreux professeurs regrettent que parfois le parcours puisse être un frein à la saisie d'opportunités qui n'ont pas pu être anticipées : expositions, spectacles, rencontre avec des artistes...

Un parcours évolutif

Les conseillers en arts visuels et en éducation musicale, dans le cadre de la mission arts et culture du département, proposent donc un modèle « évolutif ».

Il répond à une double préoccupation :

- être en phase avec la réalité des actions menées auprès des élèves tout au long de leur scolarité ;
- se présenter comme un outil simple qui permet à chaque professeur d'arrêter une programmation annuelle pertinente dans les domaines des arts.

Le tableau de bord de suivi de cohorte

Les outils départementaux amènent les équipes d'écoles à construire le parcours de chaque cohorte d'élève. Ils se composent d'un tableau de bord qui suit l'ensemble de la cohorte dans sa scolarité dans l'école et de fiches annuelles qui viennent compléter le tableau de bord et précisent les grandes lignes des actions et projets mis en œuvre chaque année.

Proposition de mise en œuvre

Ses principes sont les suivants :

- Un classeur est constitué pour chaque cohorte d'élèves de l'école : il rassemble le tableau de bord et les feuilles annuelles de parcours culturel complétés chaque année par chaque professeur au fur et à mesure des activités menées dans sa classe dans le domaine des arts ;
- Un professeur d'une classe de double-niveau associant dans une même classe deux cohortes d'enfants, complète deux classeurs (si les activités pour tous les élèves sont identiques, la feuille annuelle de parcours peut être dupliquée). Si une école comprend plusieurs classes de même niveau, les feuilles de parcours complétées par les différents professeurs sont rassemblées, dans le cas où les activités menées dans les classes n'ont pas été identiques.
- À la fin de chaque année scolaire, le conseil des maîtres fait un état des lieux de la mise en œuvre effective du parcours culturel des élèves en s'appuyant sur les feuilles annuelles de parcours et en complétant le tableau de bord. Il permet à chaque professeur, dès juin par exemple, de programmer les activités qu'il pourra prioritairement mettre en œuvre l'année scolaire suivante.

Le tableau de bord et les feuilles de parcours annuelles sont donc assemblés chaque année dans le classeur correspondant à chaque cohorte.

→ Les outils départementaux sont disponibles sur le site : [Pédagogie 62 – rubrique Parcours des élèves](#)

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle Cohorte : XXXX

Tableau de bord

Cochez les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année

Niveau	Domaine	Années de scolarité					
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Projets	Arts visuels						
	Arts du spectacle						
	Arts du son						
Propositions	Arts visuels						
	Arts du spectacle						
	Arts du son						

Tableau de bord (exemple avec cases cochées)

Niveau	Domaine	Années de scolarité					
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Projets	Arts visuels	X	X	X	X	X	X
	Arts du spectacle	X	X	X	X	X	X
	Arts du son	X	X	X	X	X	X
Propositions	Arts visuels	X	X	X	X	X	X
	Arts du spectacle	X	X	X	X	X	X
	Arts du son	X	X	X	X	X	X

Fiche annuelle

Cochez les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année

Niveau	Domaine	Années de scolarité					
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Projets	Arts visuels						
	Arts du spectacle						
	Arts du son						
Propositions	Arts visuels						
	Arts du spectacle						
	Arts du son						



Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département

C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique

Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre.

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire. Elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques mis en place avec les collectivités territoriales.

La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école ou du collège et au niveau académique. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève.

En 2017-2018, dans le département cela a concerné :

- En partenariat avec le Conservatoire à rayonnement départemental d'Arras :
 - CHAM voix : École élémentaire Voltaire, ARRAS
 - CHAM instrumentale : École élémentaire Paul Bert, ARRAS

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM ou des structures culturelles

À noter :

D'autres pratiques sont envisageables dans ce cadre : classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) ou classes à horaires aménagés danse (CLAD).

C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle

Le CLEA s'adresse à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes d'un territoire donné et, au-delà, pour leurs familles et entourages, en temps scolaire, périscolaire et hors scolaire.

Il intervient sur une intercommunalité (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, regroupement factuel de communes, ...) dans les établissements scolaires comme, dans les structures culturelles, socio-culturelles et éducatives de toutes les communes composant le territoire.

Il vise à :

- créer ou venir soutenir, au sein d'une collectivité de grande taille, une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre ;
- tendre très concrètement à la généralisation d'une proximité organisée entre les enfants, les adolescents, les jeunes (mais aussi les familles et l'entourage) et des artistes ainsi qu'avec les œuvres qu'ils génèrent ;
- pour développer et/ou renouveler les pratiques artistiques et culturelles accompagnées de la jeunesse ;
- soutenir ainsi la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune.

En s'appuyant sur trois axes clés :

- l'organisation et l'harmonisation d'un existant local en matière d'éducation artistique et culturelle en veillant particulièrement à l'innovation et au renouvellement permanent en matière de facilitation d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles, en matières de pratiques artistiques aussi ;
- la formation des nombreux acteurs de terrain engagés dans le chantier collectif de l'éducation artistique (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, médiateurs, etc.) ;
- la présence artistique forte pouvant prendre, selon les CLEA et les territoires, des formes très diverses allant de la mission précise et circonscrite à la résidence-mission à durée longue.

Ce dispositif concerne les domaines : de l'architecture ; des arts plastiques ; des arts appliqués ; de la culture scientifique et technique ; du cinéma et de l'audiovisuel ; de la danse ; de la lecture et de l'écriture ; de la musique ; du patrimoine ; de la photographie ; du théâtre ; pluridisciplinaire ; des arts du cirque ; des musées ; du journalisme et des médias...

Les CLEA mis en œuvre en 2018-2019 dans le département :

- **1. Communauté de communes Osartis Marquion**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018 - 2019** : une résidence-mission en direction des artistes relevant du domaine du livre et une résidence-mission en direction des artistes relevant des différents domaines d'expression artistique
- **2. Communauté de communes Sud-Artois**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : deux résidences-mission en direction des artistes questionnant les paysages et relevant de l'audiovisuel (artiste relevant de l'audiovisuel retenue : Elsa Abderhamani, artiste questionnant les paysages retenu : Guillaume Lepoix).
- **3. Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLEA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : une résidence-mission autour de la bande-dessinée, une résidence-mission autour de l'art et de la gastronomie, deux résidences-mission en direction des artistes de tous les domaines d'expression
- **4. Communauté de communes des 7 vallées**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2018-2019** : résidences-mission en direction des artistes de tous les domaines d'expression dont la démarche implique régulièrement ou de manière plus récurrente un lien avec les patrimoines (matériel, immatériel, naturel,...)
- **5 - Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLEA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : trois résidences-mission en direction des artistes de tous les domaines d'expression dont la recherche est régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt pour la musique, l'écrit et/ou le patrimoine
- **6 - Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : Quatre résidences-mission en direction d'artistes ou de collectifs artistiques relevant de tous les domaines d'expression artistique.
- **7 - Communauté d'agglomération du Boulonnais**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLEA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission. Aujourd'hui ce CLEA, arrivé au terme du conventionnement se poursuit sous l'intitulé de CLEA - L'enfance de l'art
- **8. Syndicat Mixte du Montreuillois (communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois et la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLEA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : cinq résidences-mission en direction des artistes de tous domaines d'expression dont la démarche et la recherche sont traversés par les interactions avec le territoire et le cadre de vie
- **9. Communauté d'agglomération Grand Calais - Terres et mers**
 - Territoire ayant fait le choix d'un nouveau CLÉA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : quatre résidences-mission en direction des artistes (solo, duo ou collectif) de tous domaines d'expression artistique
- **10. Communauté de communes Pays d'Opale**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : deux résidences-mission en direction des artistes de la photographie et des auteurs dont la production interroge la notion de portrait
- **11. Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**
 - **En 2018-2019** : Cinq résidences-mission en direction des artistes ou collectifs de tous domaines d'expression artistique autour de la thématique "Territoire et mouvements"
- **12. Communauté de communes Flandre Lys**
 - Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.
 - **En 2018-2019** : Une résidence-mission en direction des artistes (solo, duo ou collectif) dont la pratique s'inscrit dans le champ artistique des cultures urbaines : théâtre, musique (rap, slam), arts graphiques (graffiti, tag, street art), danse (hip hop...)

→ Des informations complémentaires sur le site : [P\(art\)AGER](http://P(art)AGER) et sur les sites des CLEA

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

A.R.T.S. : artiste rencontre... territoire scolaire

Comme le CLEA, le dispositif ARTS consiste en une résidence-mission qui ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente. Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Se

déployant presque toujours à l'échelle d'un territoire – le territoire de référence dans les Hauts de France étant l'intercommunalité – la résidence-mission privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Elle repose, pour l'essentiel :

- sur un principe de pleine et exclusive disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, consécutifs de préférence. Celui-ci, positionné, en cette forme d'action artistique, de manière centrale, est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre ;
- sur la présence d'un ensemble conséquent d'œuvres de l'artiste-résident choisies par ses soins, parmi celles qui sont déjà réalisées et disponibles, pour être représentatives de sa démarche. Cet ensemble permet de mener un intense travail de diffusion prenant le plus possible en compte l'entière des communes de l'intercommunalité comme l'entière de ses jeunes habitants ;
- sur une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire intercommunal d'accueil et d'action et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- sur une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission.

En 2018-2019 dans le département :

- **Communauté d'agglomération du Boulonnais**
 - La période de résidence, est prévue du 4 février au 31 mai 2019, soit seize semaines, à raison de 5 à 6 jours de présence par semaine.

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

E.R.O.A. : espace-rencontre avec l'œuvre d'art

Dispositif d'éducation artistique et culturelle académique : l'EROA (Espace Rencontre avec l'Œuvre d'Art) s'organise autour du prêt d'œuvres par un artiste, un musée, un collectionneur, entre deux et quatre semaines et leur installation dans un établissement scolaire.

Elles sont vues par l'ensemble des élèves. Des temps forts sont prévus, en plus d'un vernissage ouvert à tous, organisé et mis en œuvre par les élèves.

Un travail pluridisciplinaire très complet est organisé sur l'ensemble de l'année :

- l'élaboration d'un projet et du choix des œuvres ;
- des rencontres et de nombreuses activités en partenariat ;
- des actions avec les établissements de proximité ;
- une implication des élèves dans les divers temps forts ;
- des savoirs transmis dans les enseignements en fonction de la nature des œuvres accueillies ;
- des productions d'élèves (résultats d'ateliers de pratique) valorisées pendant l'exposition.

En 2018-2019, dans le département :

- à **ARRAS**, au lycée Jacques le Caron, œuvres de Warhol, Wallinger, Figueirido, Joseph ;
- à **BEURAINVILLE**, au collège Belrem, œuvres de J. Batho, C. Dityvon, R. Doisneau, T. Girard, W. Ronis, B. Plossu ;
- à **HUCQUELIERS**, au collège Gabriel de la Gorce, œuvres d'Hervé Robillard ;
- à **LIBERCOURT**, au collège Jean de Saint Aubert, œuvres de Marion Pédebernade (Waii-Waii) ;
- à **LUMBRES**, au collège Albert Camus, œuvres de C. Lagouche, C. Zeimert, Hbraun-Vega, J. Hubaut, J. Declerck, L. Belly ;
- à **THÉROUANNE**, au collège François Mitterrand, œuvres d'Antoine Petitprez.

Pour participer au dispositif :

- Renseignements auprès des établissements cités
- Renseignements auprès des CPAV et CPEM

Lire la ville

Lire la ville est un programme national, proposé depuis 2009 dans l'académie de Lille, à des collèges de l'éducation prioritaire (RAR, ECLAIR puis, à partir de septembre 2015, REP+). Ce dispositif est soutenu par la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et par le Crédit Mutuel Nord Europe, ainsi que par l'Éducation nationale, et associe, depuis septembre 2014, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Nord.

Par ce dispositif culturel inter-degrés, les élèves sont amenés à regarder l'environnement qui est le leur, auquel ils ne prêtent souvent pas attention, et à le comprendre, à le revisiter et à le réinventer, afin de devenir des citoyens actifs de leur territoire.

Si le projet est porté administrativement par un collège, il doit associer une ou plusieurs écoles du ré-

seau et peut s'étendre au lycée. En fonction d'un thème lié à un point du programme scolaire laissé au libre choix des équipes pédagogiques transdisciplinaires, écoliers, collégiens et lycéens sont invités à observer et à (re)découvrir leur espace de vie quotidien, aidés en cela par des intervenants extérieurs (danseurs, vidéastes, photographes, plasticiens, auteurs, conteurs, architectes, urbanistes, personnels des collectivités territoriales, etc).

Ils réalisent finalement une production, nourrie de leurs investigations, qui prend des formes très diverses : écrites, numériques (blogs, sites Internet...), artistiques (danse, cinéma, photographie, maquette...).

Pour participer au dispositif :

- Renseignements auprès des collèges REP+
- Renseignements auprès des CPAV et CPEM

Charte de développement de la pratique vocale et chorale

La charte académique de développement de la pratique vocale et chorale commune aux départements du Nord et du Pas-de-Calais s'inscrit dans le cadre de l'application de la circulaire du 14 juin 2002, signée par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre de la culture et de la communication. Ce dispositif doit permettre d'accompagner les pratiques vocales et chorales des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Elle concourt également à l'éducation artistique et culturelle telle que définie dans le cadre de la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle et dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programma-

tion pour la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013.

Elle a pour objectif de faciliter et de réguler l'engagement des différents partenaires aux côtés des écoles, collèges et lycées pour favoriser la cohérence et la richesse du parcours artistique de l'élève. Elle permet notamment de préciser le cadre et les modalités d'intervention des différents partenaires dans les établissements, de mutualiser les moyens dans l'organisation des actions et de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants et des personnes ressources dans le domaine du chant choral.

Dans ce cadre, pour le département, les CPEM ont développé des projets de formations d'enseignants et d'organisation de rencontres chorales :

- **En 2015 : "Les voix de la mémoire"**, chants de la 1ère Guerre mondiale ;
- **En 2016 : "Ensemble"**, chants sur le thème de la fraternité.
Ces deux projets ont fait l'objet de l'édition de deux CD qui ont été diffusés à l'ensemble des écoles élémentaires du département. Les enregistrements et les documents pédagogiques d'accompagnement sont actuellement disponibles sur le site Pédagogie 62.
- **En 2016-2017**, un projet **"Jouer un opéra"** autour de la pratique du chant d'opéra a été mené. Il a réuni 904 élèves issus de 21 écoles différentes dans les 3 cycles (41 en REP et 270 en zone rurale).
Deux journées de stage ont permis aux enseignants une meilleure approche de la mise en scène des opéras. Un autre répertoire que celui habituellement chanté a été proposé aux classes. Les élèves se sont investis dans un projet de longue haleine qui a développé non seulement leurs compétences musicales mais aussi des compétences de citoyenneté et une importante maîtrise corporelle.
Sept journées de restitution ont été proposées dans tout le département sur cinq lieux différents (Boulogne/mer, Auchel, Béthune, Montigny-en-Gohelle et Nœux-les-Mines) avec répétition le matin et concert l'après-midi. Chaque restitution a été filmée et chaque école participante a reçu un DVD de la rencontre.
- **En 2017-2018**, dans la continuité du projet précédent, le projet **"Sur des airs d'opéras"** a consisté à proposer des temps de formation et de pratique autour des partitions accessibles aux chœurs d'enfants issues du répertoire classique notamment d'opéras, d'opérettes et de comédies musicales.
Deux journées de formation et de pratique de technique vocale, direction de chœur et mise en scène ont regroupé 21 enseignants de cycle 3. Deux rencontres départementales les 19 et 25 juin 2018 ont réuni 550 élèves :
 - à **Auchel** : les écoles Dolto-Monnet d'Allouagne, Ferry-Sévigé de Montigny-en-Gohelle, d'Auchy les Hesdin et de Wissant ;
 - à **Noeux-les-Mines** : les écoles Ferry-Brossolette de Rouvroy, Zola de Sallaumines, Saint-Exupéry de Noeux-les-Mines, de Campagne les Hesdin.
- **En 2018-2019**, le projet permettra de proposer des temps de formation et des rencontres départementales **autour de la polyphonie et de la polyrythmie.**

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

- Renseignements auprès des CPEM

Festival "École en chœur"

Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire. Toutes les écoles primaires, tous les collèges et tous les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropoli-

taine et d'outre-mer sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants. Les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain.

Un festival pour mettre le chant et les chorales à l'honneur

Le "Festival École en chœur" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'inscrit dans le cadre du "plan chorale" et indique la volonté de développer le chant pour les élèves.

Décliné sur l'ensemble du territoire, ce festival valorise les projets chorals réalisés par et avec les professeurs dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, et encourage la création de chorales scolaires.

D'avril à juin 2018, le festival conjugué :

- des temps forts musicaux organisés localement à un niveau dépassant celui de l'école ou de l'établissement scolaire : commune, département ou région
- la valorisation des vidéos des concerts des élèves sur un espace numérique en ligne

Le calendrier du "Festival École en chœur" 2018

- courant mars : lancement du festival et mise en ligne de l'espace numérique en ligne dédié au festival
- printemps : concert d'ouverture du Festival en académie
- avril à juin :
 - temps forts musicaux organisés dans les communes, départements ou régions
 - valorisation des vidéos des concerts des élèves sur l'espace numérique national
- 1^{er} juin : grand concert national en soirée dans la grande salle Pierre Boulez de la Philharmonie de Paris. Plusieurs chorales participant à l'opération seront invitées à s'y produire.

Le "Festival École en chœur" : un espace numérique dédié

Retrouvez sur un espace numérique dédié les vidéos des concerts mais aussi des répétitions, des clips, des photos, etc.

- Découvrir l'espace numérique "Festival École en chœur"
→ <http://ecoleenchoeur.tumblr.com/>

Création en cours

Dispositif de soutien aux jeunes artistes en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle, *Création en cours* a pour but de renforcer la présence artistique auprès des élèves de CM1, de CM2 et de 6^e. Pour l'édition 2017-2018, 190 jeunes artistes de toutes les disciplines artistiques sont soutenus dans le cadre d'un projet d'écriture, de recherche et de création artistique.

Initié avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif *Création en cours* croise les enjeux de présence de la culture dans tous les territoires et de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

Création en cours implique un temps de résidence dans les écoles les plus éloignées de l'offre culturelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, Outre-mer). Une centaine d'artistes diplômés depuis moins de cinq ans et issus de tous les champs de la création contemporaine proposent des projets de création et de recherche impliquant au moins 20 jours de résidence au cœur des écoles et établissements scolaires et s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les équipes pédagogiques et de participation active des élèves tout au long du processus de création.

Pour le département du Pas-de-Calais, le projet a concerné :

- **En 2016-2017, l'école élémentaire Jules Ferry d'Arques** qui a accueilli **Olivia Baron** et son projet "Ma vie d'ogre". Le projet a permis des restitutions des projets individuels d'écriture au sein de chaque atelier ; la conservation par chaque élève de la trace de ses productions dans son "Journal de théâtre" spécifiquement ouvert pour l'occasion ; des restitutions collectives au sein des autres classes de l'école ; des publications (photos, écrits...) sur la plate-forme nationale "Création en cours" ; des restitutions aux parents au sein des classes sous forme de présentations d'élèves, de présentations de photos et de captations vidéos prises pendant les ateliers.
- **En 2017-2018, l'école élémentaire René Camphin de Marles-les-Mines** qui a accueilli **Maxine Reys et Audrey Bersier** pour leur projet "Brouillons de mondes", présenté comme un « projet de recherche et d'écriture (théâtrale, cinématographique) ayant comme point de départ notre réalité contemporaine et s'en éloignant par le prisme de la fiction. Comment transposer notre réalité en une fiction imaginaire de type anticipation afin d'avoir des outils pour mieux appréhender la complexité de notre monde ? C'est une tentative de mise en place d'un cadre protocolaire d'écriture suivant les principes des œuvres dites d'anticipation. Avec les élèves, il s'agira notamment de concevoir de façon individuelle puis collective un monde utopique cohérent, avec ses règles, son histoire, sa philosophie, son organisation en société. Nous aborderons ce projet sous différents angles artistiques : le documentaire (interviews, photographie), arts plastiques (surimpression de dessins sur des photographies), exercices d'écriture (conception d'une narration). »

→ Des informations complémentaires sur le site : [Création en cours](#)

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

Orchestre à l'école

Un orchestre à l'école est un projet de territoire artistique et culturel mais aussi éducatif, social et citoyen. Il est basé sur l'enseignement, dans le temps scolaire, de la pratique instrumentale collective aux enfants et aux adolescents. Chaque orchestre réunit un groupe d'élèves de primaire ou de collège pendant trois ans en moyenne.

Chaque orchestre repose sur un partenariat réunissant a minima :

- un établissement scolaire (école élémentaire, collège, lycée),
- un établissement d'enseignement artistique spécialisé (conservatoire, école de musique territoriale ou associative) – en cas d'absence d'une telle structure, il est possible de s'appuyer sur des musiciens intervenants ou des professeurs d'écoles de musique provenant d'autres territoires,
- et une collectivité territoriale (commune, communauté de communes ou agglomération, métropole, conseil départemental, région).

L'orchestre doit impérativement se dérouler pendant le temps scolaire, à raison d'au moins une heure par semaine. L'enseignement peut toutefois s'effectuer pour partie sur le temps périscolaire. Pour le bon fonctionnement de l'orchestre, l'association recommande a minima deux heures d'enseignement hebdomadaires : une heure « de pupitre » (par petits groupes) et une heure « de tutti » (tous ensemble).

Enfin, l'orchestre à l'école doit figurer dans les projets d'école et les projets d'établissement ; de l'établissement scolaire qui l'accueille et de la structure d'enseignement artistique partenaire. À ce titre, il ne s'agit pas d'un projet isolé ; il se doit au contraire d'être articulé avec les autres apprentissages dispensés. Il figure au titre des projets pédagogiques portés par l'établissement (chorale, danse, théâtre, cuisine, sciences...).

Les enseignements artistiques sont dispensés par des professeurs de musique issus de la structure

d'enseignement artistique partenaire du projet, et/ou par des musiciens intervenants (notamment titulaires d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant – DUMI), conjointement avec un ou plusieurs professeur(s) de l'Éducation nationale (professeurs des écoles, professeurs d'éducation musicale au collège...). Dans l'idéal, la participation, en tant que musicien, des enseignants de l'école élémentaire à l'orchestre à l'école modifie en profondeur la relation qu'ils entretiennent avec les élèves.

Chaque orchestre a la liberté de choisir la méthode pédagogique qu'il souhaite utiliser entre un apprentissage basé principalement sur l'oralité, l'utilisation du codage, ou encore le recours à une formule mixte. Quelle que soit l'option retenue, à l'issue des trois ans, les jeunes doivent avoir appris les bases du codage pour pouvoir poursuivre facilement la pratique musicale dans un autre cadre, s'ils le souhaitent.

Le parc doit être de qualité et garantir un instrument par enfant. Le choix des instruments qui constitueront l'orchestre doit s'effectuer selon les critères suivants (par ordre d'importance) :

- Les ressources humaines (compétences du personnel des structures d'enseignement artistique et de l'Éducation nationale impliqué dans le projet) ;
- La culture locale et les formations musicales déjà présentes sur le territoire, susceptibles de devenir partenaires du projet ;
- Les instruments de musique déjà à disposition localement ;
- Le projet artistique et pédagogique de la structure d'enseignement artistique ;
- Le budget disponible.

Après essai de tous les instruments par les enfants, la répartition des instruments par bénéficiaire est soumise à l'arbitrage des professeurs de musique et des enseignants de l'Éducation nationale. Ils effectuent leur choix en tenant compte du vœu et de l'aisance des enfants avec les différents instruments. Tout au long de leur participation à l'aventure *Orchestre à l'École*, les élèves sont habilités à emmener les instruments qui leur sont confiés à leur domicile.

Pour le département du Pas-de-Calais, le projet concerne en 2017-2018 :

- à **Béthune** :
 - École élémentaire Ferdinand Buisson, orchestre bois
 - École élémentaire Jules Michelet, orchestre cuivres
 - École élémentaire Victor Hugo, orchestre vents
 - École élémentaire Louis Pasteur, orchestre batucada

- à **Boulogne-sur-Mer** :
 - École élémentaire Arago, orchestre cuivres
- à **Bruay-la-Buissière** :
 - École élémentaire Marmottan, orchestre cuivres
 - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre cuivres
 - École élémentaire Caudron, orchestre cordes
- à **Eperlecques** :
 - école primaire Bleu-Maison, orchestre cordes
- à **Gosnay** :
 - école primaire, orchestre cuivres et percussions
- à **Haillicourt** :
 - école élémentaire Basly, orchestre cuivres/clarinettes/percussions
- à **Lens** :
 - École élémentaire Jeanne d'Arc, orchestre de cuivres & percussions
 - École élémentaire Voltaire, orchestre de cuivres & percussions
- à **Longuenesse** :
 - École élémentaire Léon Blum, orchestre de guitares
 - École élémentaire George Sand, orchestre de cuivres & percussions
- à **Montigny-en-Gohelle** :
 - École primaire Danièle Casanova, orchestre de cuivres & percussions
 - École primaire Jacques Duclos, orchestre de cuivres & percussions
- à **Noeux-les-Mines** :
 - École élémentaire Saint Exupéry, orchestre de cuivres & percussions
 - École élémentaire Louis Pergaud, orchestre bois et percussions
 - École élémentaire Suzanne Blin, orchestre cordes et percussions
- à **Noyelles-sous-Lens** :
 - École élémentaire Jean Moulin, orchestre de cuivres & percussions
- à **Oignies** :
 - école élémentaire, orchestre fanfare
- à **Outreau** :
 - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre vents
- à **Racquingham** :
 - École élémentaire des Landes, orchestre de cuivres & percussions
- à **Vendin-le-Vieil** :
 - Ecole élémentaire Jean Jaurès, orchestre cuivres et percussions

L'organisation par les CPEM de deux journées de rencontres départementales en avril 2018 à Olhain ont permis la rencontre de ces orchestres.

→ Des informations complémentaires sur le site : [Orchestre à l'école](#)

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

École et cinéma

Initié par le Ministère de la Culture et de la communication, le Centre National de la Cinématographie et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ce dispositif a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique.

En cela, il s'inscrit pleinement dans le cadre des programmes d'enseignement de 2015 et de la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 sur la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de chaque élève.

« École et cinéma » est un dispositif qui permet d'ouvrir les portes du cinéma aux jeunes enfants scolarisés dans les écoles du département. Il donne l'occasion aux élèves du premier degré de découvrir

dans une salle de cinéma des films de qualité choisis dans une liste d'œuvres cinématographiques sélectionnées au niveau national.

Pour le département du Pas-de-Calais, un comité de pilotage réuni la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, la Direction Académique de l'Éducation nationale, l'association régionale « De la suite dans les images... », le réseau CANOPÉ, les exploitants des salles de cinéma agréées du département.

« École et Cinéma » s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3 en milieu ordinaire ou en établissement médico-social. Les classes de cycle 1 peuvent également bénéficier d'une programmation spécifique.

L'objectif de cette action consiste à :

- Éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle.
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation du regard.
- Permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à une culture cinématographique et de commencer à construire un parcours de spectateur.
- Accéder à des références culturelles autour du cinéma en créant des ponts notamment avec la littérature, les arts visuels, les arts du son, dans le cadre de l'Histoire des arts et du PEAC.

Cette action, dans le département du Pas-de-Calais, s'accompagne d'une formation des enseignants à la lecture et à la production d'images. Elle assure un accompagnement pédagogique des enseignants pour la mise en œuvre de leurs projets de classe et une formation à l'image de 12 heures.

Chaque classe s'inscrivant pour l'année scolaire dans le dispositif s'engage dans un parcours de découverte de trois films, dans une des salles de cinéma partenaires. Le coût, hors transport, s'élève à 2€50 par élève et par film.

Ce type de projet entrant dans le cadre des enseignements, aucune participation spécifique des familles ne peut être demandée, les écoles finançant donc ce type de projets dans le cadre des budgets de fonctionnement habituels.

En 2017-2018, dans le département cela a concerné :

- **352 classes** dont 79 en maternelle et 273 en élémentaire
- **8171 élèves** dont 1991 en maternelle et 6180 en élémentaire
- **20 salles de cinéma** partenaires sur l'ensemble du département en 2017-2018, cf. infra
- **Des informations complémentaires sur les sites :**
 - [Pédagogie 62](#)
 - [Nanouk](#)

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

- Programmation et formulaire d'inscription, à partir du 15 juin 2018 sur : [Pédagogie 62](#)
- Inscriptions possibles jusqu'au 6 septembre 2018
- Renseignements auprès des CPAV et CPEM

- Les cinémas du département partenaires du dispositif :

AIRE-SUR-LA-LYS	AREA	place du Château 62120 AIRE-SUR-LA-LYS	Tél. 03.21.39.78.78 b.lecollev@ca-pso.fr
ARRAS	Cinemovida	48 Grand Place 62000 ARRAS	Tél. 03 21 15 54 39 cinemovida.arras@wanadoo.fr
AUCHEL	Ciné-Théâtre Louis Aragon	Rue Jean Jaurès 62260- AUCHEL	Tél. 03 21 02 86 15 cine@auchel.fr
AVION	Familia	Rue Dépret 62210-AVION	Tél. 03 21 67 01 66 cinema-familia-avion@orange.fr
BAPAUME	Espace culturel Isabelle de Hainaut	Rue de St Quentin 62450 - BAPAUME	Tél. 03 20 58 14 17 contact@cineligue-npdc.org
BEAURAINVILLE	Théâtre St Martin	97 rue de La Bassée 62990 BEAURAINVILLE	Tél. 03 20 58 14 17 contact@cineligue-npdc.org
BERCK-SUR-MER	Le Cinos	26 Avenue René Gressier, 62600 Berck-sur-Mer	Tél. 03 61 85 05 01 d.dupuis@cinos.fr
BOULOGNE-SUR-MER	Mégarama - Les Stars	18 rue Nationale 62200 BOULOGNE SUR MER	Tel : 03 21 31 10 49 cinema.stars@wanadoo.fr
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Les Étoiles	102, rue du Périgord 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE	Tél. 03 21 01 75 25 contact@cinema-les-etoiles.fr
CALAIS	L'Alhambra	2 rue Jean Jaurès 62100 CALAIS	Tél. 03 21 17 73 33 cinema-alhambra@wanadoo.fr
COURRIERES	Le Travelling	Rue Aristide Briand 62710 COURRIERES	Tél. 03 21 20 23 76 travelling.courrieres@orange.fr
DESVRES	Le Ciné-Desvres	8 rue Victor Langagne 62240 DESVRES	Tél. 03 21 32 08 41 asso.cine.desvres@orange.fr
FRUGES	Espace culturel Francis Sagot	41 rue de St Omer 62310 Fruges	Tél. : 03 20 58 14 17 contact@cineligue-npdc.org
HARNES	Le Prévert	Rue de Montceau-les-Mines 62440 HARNES	Tél. 03 21 79 42 87 joseph.cirasaro@ville-harnes.fr
LE TOUQUET	Les 3 As	45 rue de Londres 62520 Le Touquet	Tél. 03 21 05 52 25 3as.direction@gmail.com
LIÉVIN	Le Pathé	Rue François Courtin 62800 LIÉVIN	Tél. 03 21 45 66 10 s.fournier@cinemasgaumontpathe.com
MONTREUIL-SUR-MER	Ciné Théâtre	Place du Théâtre 62170 MONTREUIL-SUR-MER	Tél. 03 21 05 44 23 cinemaccm@gmail.com
NEUFCHATEL-HARDELOT	Cinéma 2001/2002	23 avenue de La Concorde 62152 HARDELOT	Tél. 03 21 91 93 17 cinemahardelot@wanadoo.fr
St OMER	OCINÉ	rue du Lion d'Or 62500 SAINT-OMER	Tél. 03 21 12 93 20 ocinephcoppey@ocine.fr
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Le Regency	Rue Oscar Ricque 62130 ST-POL-SUR-TERNOISE	Tél. 03.21.41.21.00 contact@leregency.fr

La classe, l'œuvre !

Fruit d'un partenariat entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, « La classe, l'œuvre ! » est une opération d'éducation artistique et culturelle ancrée, depuis 2013, dans la Nuit européenne des musées. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontre, pratique et connaissance et a pour vocation à enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Elle consiste à inviter les élèves de tout niveau scolaire à étudier une ou plusieurs œuvres ou tout objet

de collection d'un musée de France de proximité afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir de la Nuit européenne des musées.

L'objectif est de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine commun, de se construire comme de véritables acteurs de la valorisation du patrimoine et de devenir ainsi des passeurs de culture le temps d'une soirée. Par ailleurs, l'opération permet aux musées et aux établissements scolaires de resserrer leurs liens grâce à un travail collaboratif mené tout au long de l'année.

→ Pour aller plus loin, sur le site de CANOPÉ : [La classe, l'œuvre !](#)

En 2017-2018, dans le département cela a concerné :

- **Au Musée des Beaux-Arts d'Arras : Les élèves d'Arras à l'assaut de Napoléon !**
 - **Photographie** : École Séverine, ARRAS, Classe : MS/GS
 - **Composition plastique** : École Oscar Cléret, ARRAS, Classe: CM1-CM2
 - **Danse** : École Voltaire, ARRAS, Classe : CE2
 - **Exposition** : École Raoul François, ARRAS, Classe : CM1/CM2
- **Au Musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer : Autoportraits en musicien**
 - **Photographie et musique** : École primaire George Sand, LONGUENESSE, 2 classes de CM1-CM2
 - **Photographie et musique** : École primaire Édouard Herriot, BELLINGHEM, la classe de maternelle et la classe de CP au CM2
- **Au Musée de la Céramique de Desvres : L'art céramique dans tous ses états**
 - **Céramique** : École maternelle Jean Ferrat de FERQUES, PS, MS, GS
- **Au Musée de Boulogne-sur-Mer : Quand l'Art s'unit au Handicap**
 - **Muséographie** : Institut médico éducatif « Mont Soleil » d'OUTREAU et l'école Bucaille de BOULOGNE-SUR-MER

En 2018-2019, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM ou des structures culturelles

Les structures du département accompagnées par l'Éducation nationale

Le Louvre Lens

Le Louvre Lens propose des œuvres emblématiques des arts de toutes les époques et de toutes les civilisations, qui ouvrent vers des représentations multiples du monde. Il sert de levier à une meilleure connaissance du patrimoine artistique comme à l'acceptation de toutes les cultures. Il nourrit ainsi à la fois le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen.

Partenaire culturel privilégié dans l'ex bassin minier, territoire marqué par une identité post industrielle, il n'est pas qu'un lieu de savoirs, il est également un

lieu de rencontres avec les professionnels de la culture : par la découverte de lieux, d'activités et de métiers, il nourrit également le parcours avenir.

Des moyens académiques sont au service de ce partenariat pour la mise en œuvre des projets avec les établissements scolaires. Ils impactent non seulement la réussite et le comportement culturel des élèves mais également leurs familles, en faisant évoluer les représentations de l'art et de son rôle dans la société, au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale.

Quelques chiffres :

336 541 scolaires accueillis en 5 ans, de l'école maternelle au supérieur : le partenariat est donc engagé pour tous les niveaux et pour tout type d'établissement, sur un continuum long.

67 343 élèves en 2016, avec un rayonnement sur l'ensemble de l'académie mais un ancrage souhaité sur le Pas-de-Calais (55%) et en particulier sur la ville de Lens (13% soit près de 9000 élèves chaque année depuis 5 ans).

Cette fréquentation exceptionnelle est le fruit d'un partenariat remarquable entre l'académie de Lille et la structure. Seuls 4000 enfants sont venus en dehors du temps scolaire (structures de loisirs). Ce sont donc **63 000 élèves qui se déplacent chaque année avec leurs enseignants**, inscrivant cette visite au cœur des enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires.

32% sont des écoliers. Un partenariat fort avec la ville de Lens privilégie les classes de maternelle et de CE2. En 2016, 195 classes des écoles de Lens ont été accueillies par le musée. 44% sont des collégiens. Le département du Pas de Calais a pris en charge leur transport jusqu'en juin 2016.

L'accompagnement des enseignant·e·s :

Cinq enseignant·e·s sont missionné·e·s dans le service éducatif du musée :

- Une professeure d'arts plastiques et une professeure d'histoire-géographie ;
- Trois conseillers pédagogiques en arts visuels.

Ces enseignantes travaillent en complémentarité avec les 15 médiateurs du musée.

Leurs champs d'action sont les suivants :

- rédaction de dossiers pédagogiques sur les expositions temporaires et sur le fonds permanent ;
- aide directe aux enseignants pour faciliter les visites en autonomie et conception d'activités pour ces visites ;
- soutien du dispositif national d'EAC "La classe, l'œuvre" (les élèves étudient des œuvres d'un musée de proximité, en amont de la Nuit européenne des musées, afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir de l'événement) qui engage de nombreux établissements avec le Louvre-Lens ;
- formation des enseignants (formations "maternelles et musée", formation des référents culture, formations mensuelles pour les enseignants volontaires les mercredis, journées portes ouvertes réservées aux enseignants à chaque nouvelle exposition, rencontres enseignants, ...)

En 2018-2019, pour vous accompagner dans vos projets de classe :

Renseignements auprès des CPAV missionné·e·s, Isabelle BRONGNIART, Marie-Lise HERNU, Laurent BIZART :

→ cpd-louvre-lens@ac-lille.fr

Les autres structures

Des enseignant·e·s sont missionné·e·s au sein des services éducatifs des principales structures et institutions culturelles de la région afin de faciliter la création de partenariats, notamment en vous informant sur les activités proposées par ces structures et en proposant des ressources pédagogiques au service d'une meilleure appréhension des spectacles et des expositions :

<http://daac.ac-lille.fr/daac/contenu/professeurs-missionnes-en-structure-culturelle>

Les structures accompagnées dans le département du Pas-de-Calais :

- **Le CAUE du Pas-de-Calais (Arras)**
- **Les Archives départementales du Pas-de-Calais (Dainville)**
- **Le Musée des Beaux-Arts (Arras)**
- **La Carrière Wellington (Arras)**
- **CWGC Beaurains**
- **Tandem Douai-Arras (Arras)**
- **Le Centre Historique Médiéval (Azincourt)**
- **Lens 14-18 (Souchez)**
- **Culture commune (Loos-en-Gohelle)**
- **Le musée de la Bataille (Fromelles)**
- **La Comédie de Béthune**
- **Le Musée de l'hôtel Sandelin (Saint Omer)**
- **La Barcarolle (Arques)**
- **Le Channel (Calais)**
- **La Cité de la mode et de la dentelle (Calais)**
- **La Coupole d'Helfaut**
- **Le Château d'Hardelot**

Pour vous accompagner :

Vous pouvez retrouver l'ensemble des coordonnées des professeurs missionnés sur le site de la DAAC, par bassin :

- Ensemble des bassins Nord et Pas-de-Calais : <http://daac.ac-lille.fr/bassins-1>
 - [Bassin 10, Artois-Ternois](#) ;
 - [Bassin 11, Lens-Hénin-Carvin](#) ;
 - [Bassin 12, Béthune-Bruay](#) ;
 - [Bassin 13, Audomarois-Calais](#) ;
 - [Bassin 14, Boulogne-Montreuil](#).

Modalités de mise en œuvre des partenariats culturels

Les intervenant·e·s extérieur·e·s dans le cadre des enseignements artistiques

- Références : EDUSCOL, [Intervenants extérieurs - Premier degré](#)

Les intervenant·e·s extérieur·e·s sont des personnes, bénévoles ou rémunérées (par des associations ou d'autres personnes morales de droit privé, par des collectivités territoriales ou par l'État), qui apportent leurs compétences de façon complémentaire et non substitutive à l'enseignant de la classe.

Toute personne susceptible d'apporter une contribution aux activités obligatoires d'enseignement peut être autorisée ou agréée à intervenir au cours des activités d'enseignement.

Les parents d'élèves, d'autres adultes, notamment membres d'associations, peuvent intervenir à titre bénévole.

Le recours aux intervenants :

- permet aux écoles d'être davantage ouvertes sur le monde extérieur ;
- apporte un éclairage technique ;
- conforte les apprentissages.

Quand interviennent-ils et sous quelles conditions ?

Les intervenant·e·s extérieur·e·s participent aux activités d'enseignement, qu'elles se déroulent sur le temps scolaire dans les locaux scolaires, ou au cours des sorties scolaires.

Cadre général

Les modalités générales de recours aux intervenants extérieurs sont prévues par le règlement intérieur de l'école. Le recours à un intervenant extérieur s'inscrit dans le projet d'école. L'intervention s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

Les modalités pratiques de l'intervention doivent faire l'objet d'une consultation des partenaires concernés et d'une définition précise. Les éléments relatifs à l'organisation pédagogique, qui relèvent de la responsabilité de l'enseignant, et les mesures de sécurité doivent être détaillés.

Qualification des intervenant·e·s dans le cadre des enseignements artistiques

Dans les enseignements artistiques, les intervenants réguliers doivent justifier d'une compétence professionnelle vérifiée et attestée par le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou de diplômes préparant à l'intervention en milieu scolaire dans les disciplines artistiques.

Les interventions occasionnelles dans ce cadre font l'objet d'une autorisation écrite du directeur d'école.

Dans le département on distinguera donc (cf. modalités en page X) :

- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant**, court (PACPI-A) avec des interventions **ponctuelles limitées à trois interventions**, autorisé par le directeur, après information de l'IEN, ne nécessitant pas l'agrément de l'intervenant ;
- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant**, long (PACPI-B) avec des interventions **régulières à partir de quatre interventions**, autorisé par l'IEN et nécessitant l'agrément préalable de l'intervenant par l'IA-DASEN.

L'organisation de la classe pendant l'activité

- **La classe fonctionne en un seul groupe** : l'enseignant·e doit assurer l'organisation pédagogique et le contrôle effectif de l'activité.
- **Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenant·e·s extérieur·e·s et l'enseignant·e n'a en charge aucun groupe particulier** : l'enseignant·e exerce un contrôle adapté aux caractéristiques du site et à la nature de l'activité par une présence permanente et des passages successifs dans les différents groupes et une coordination de l'ensemble.

- **Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenant·e-s extérieur·e-s et l'enseignant·e a un groupe à sa charge :** l'enseignant·e aura défini préalablement l'organisation générale de la séance et procédera à un contrôle a posteriori.

Les rôles respectifs des enseignant·e-s et des intervenant·e-s

• **L'enseignant·e**

L'enseignant·e titulaire de la classe, ou qui en a la charge au moment de l'activité, garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance.

Il veille, notamment par sa présence effective, à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances et s'assure que l'intervenant respecte les conditions d'organisation et les objectifs du projet.

Il peut être déchargé de la surveillance des élèves (une partie ou la totalité de la classe) confiés à des intervenants, à condition :

- qu'il sache constamment où se trouvent ses élèves ;
- que les intervenants aient été régulièrement autorisés ou agréés ;
- que les intervenants soient sous son autorité.

Il arrête le cadre d'organisation de l'activité, après l'avoir préparée avec l'intervenant. Il peut convenir avec l'intervenant des mesures à prendre pour assurer la sécurité des élèves qui seraient confiés à ce dernier.

Si l'enseignant·e constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies, il lui appartient de suspendre immédiatement la séance et d'en informer le directeur, la directrice d'école.

• **L'intervenant·e extérieur·e**

Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité.

Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Dans le cadre des activités auxquelles ils participent, les intervenant·e-s extérieur·e-s :

- apportent un éclairage technique ou une autre forme d'approche, qui enrichit l'enseignement ;
- assistent le maître dans l'organisation et le déroulement de la séance ;
- agissent à la demande et selon les consignes du maître ;
- peuvent se voir confier la charge d'un groupe, dans le cadre de certaines organisations pédagogiques.

Sans se substituer à l'enseignant, l'intervenant peut prendre des initiatives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions. Il peut se voir confier la charge d'un groupe d'élèves, l'enseignant gardant la maîtrise de l'activité. Si un groupe d'élèves lui est confié, c'est à lui de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Sa responsabilité peut être engagée s'il commet une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. Elle est garantie, selon le cas, par la collectivité publique qui le rémunère, par son employeur, ou par l'État si l'intervenant est bénévole.

La procédure d'autorisation

• **Le rôle du directeur, de la directrice d'école**

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur, de la directrice d'école.

Le directeur, la directrice d'école veillera à ce que les personnes intervenant auprès des élèves respectent les principes fondamentaux du service public de l'éducation. Il pourra mettre fin, sans préavis, à toute intervention qui ne les respecterait pas.

• **L'agrément de l'IA-DASEN**

Dans certains cas, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-DASEN. L'agrément est une décision individuelle écrite émise par l'IA-DASEN, elle ne peut concerner un collectif ou un établissement.

Protocole départemental de mise en œuvre de projets d'actions culturelles partenariales avec un-e intervenant-e

Protocole	Projet court PACPI-A	Projet long PACPI-B
Interventions	Ponctuelles 1 à 3 séances <i>durée d'une séance : 2h maximum</i>	Régulières à partir de 4 séances
Statut de l'intervenant-e	<ul style="list-style-type: none"> • Bénévole ou • Indépendant (le coût de l'intervention est pris en charge par la coopérative scolaire) ou • Rémunéré par une structure culturelle ou une collectivité (artistes CLEA, Dumistes...) 	
Autorisation	par le directeur, la directrice d'école <i>après information de l'IEN</i>	par l'IEN <i>après agrément des intervenants par l'IA-DASEN</i>
Public	élèves des cycles 1, 2 et 3	
Volume total cumulé sur l'année	<ul style="list-style-type: none"> • au plus 12h / classe <i>tous projets et disciplines confondus (hors natation)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • au plus 36h / classe <i>tous projets et disciplines confondus (hors natation et hors dispositifs particuliers : CHAM, Orchestre à l'école...)</i>
<i>Document à compléter par l'enseignant-e</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant – PACPI-A → Cf. doc. sur Pédagogie 62 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant – PACPI-B → Cf. doc. sur Pédagogie 62
<i>Documents à fournir par l'intervenant-e bénévole ou indépendant-e (hors CLEA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Bulletin n°3 de casier judiciaire • Diplôme* éventuel • Curriculum vitae 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'agrément → Cf. doc. sur Pédagogie 62
Transmission du projet par la directrice / le directeur	Pour information à l'IEN	Pour validation à l'IEN
	Au moins 14 jours avant le début des interventions	Au moins 21 jours avant le début des interventions
<i>Documents à fournir par l'employeur pour l'intervenant-e rémunéré-e par une structure culturelle ou une collectivité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention entre l'employeur et la DSDEN (ou convention CLEA) → Cf. doc. sur Pédagogie 62 • Après signature par l'IA-DASEN, la convention acte l'agrément des intervenants salariés qui y sont déclarés. • La convention CLEA se substitue à la convention entre l'employeur et la DSDEN. • Après validation par l'IA-DASEN, l'employeur s'engage à fournir une copie de cette convention à chacune des écoles dans lesquelles se déroulent les interventions. 	
Début des interventions	Dans les 14 jours qui suivent l'envoi à l'IEN	Dès réception par l'école du projet validé par l'IEN

*(DUMI, diplôme d'état, attestation de compétence professionnelle DRAC)

Les financements de projets

Les crédits Classes à projets artistique

Dans le cadre de la reconduction du dispositif « Classe à projet Artistique et Culturel », une demande d'aide complémentaire au projet artistique et culturel est possible pour l'année 2018/2019.

La priorité est accordée aux projets les plus cohérents avec les objectifs éducatifs et pédagogiques définis dans le cadre du PEAC. **Chaque école ne peut faire qu'une demande de crédit pour l'année scolaire, à l'aide du formulaire "APAC" téléchargeable sur [Pédagogie 62](#).**

Celui-ci est à faire parvenir pour avis et pour le 15 octobre 2018 à l'IEN de votre circonscription.

Une commission départementale se réunira en novembre pour examiner les demandes et répartir les crédits. **Une attention particulière sera portée aux projets des écoles les plus éloignées des structures culturelles.**

Les crédits accordés seront versés sous forme de subvention à la coopérative scolaire. À l'issue du projet, l'école devra fournir un justificatif de l'utilisation des crédits.

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM



Accompagnement des enseignant-e-s : CPAV & CPEM départementaux

CPAV : conseiller-ère pédagogique en arts visuels	Circonscriptions
Laurent BIZART laurent.bizart@ac-lille.fr	Arras 1 ; Arras 2 ; Arras 3 ; Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hénin-Beaumont
Marie-Lise HERNU marie-lise.hernu@ac-lille.fr	Auchel ; Aire-sur-la-Lys, Béthune 1 ; Béthune 2 ; Béthune 3 ; Béthune 4
Valérie VANSON valerie.vanson@ac-lille.fr	Boulogne 1 ; Boulogne 2 ; Étaples ; Montreuil ; Marquise ; Calais 1 ; Calais 2 ; Audruicq
Isabelle BRONGNIART isabelle.brongniart@ac-lille.fr	Carvin ; Noyelles-Godault ; Vendin-le-Vieil, Bully-les-Mines
Christelle CAILLERET chrystelle.mahiou@ac-lille.fr	Hesdin ; Lens ; Bruay-la-Buissière ; Liévin ; Montigny-en-Gohelle ; Avion ; St Omer 1 ; St Omer 2

CPEM : conseiller-ère pédagogique en éducation musicale	Circonscriptions
Alain DEVOST alain.devost@ac-lille.fr	Arras 1 ; Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hesdin ; Montreuil
Carole WISNIEWSKI carole.wisniewski@ac-lille.fr	Auchel, Aire-sur-la-Lys ; Béthune 1 ; Béthune 2 ; Bruay-la-Buissière ; St Omer 1 ; St Omer 2
Julie MERLIN julie.quandalle@ac-lille.fr	Boulogne 1 ; Boulogne 2 ; Étaples ; Audruicq ; Marquise ; Calais 1 ; Calais 2
Marylise VANUYNSBERGHE marylise.vanuynsberghe@ac-lille.fr	Arras 2 ; Arras 3 ; Carvin ; Noyelles-Godault ; Vendin-le-Vieil ; Hénin-Beaumont ; Montigny-en-Gohelle
Anne-Sophie CARON anne-sophie.caron@ac-lille.fr	Béthune 3 ; Béthune 4 ; Lens ; Bully-les-Mines ; Avion ; Liévin

Lens ASH, Calais ASH, Arras ASH : les CPAV et CPEM ont vocation à être sollicités dans le respect de leurs secteurs d'intervention.



Les actions des partenaires de l'école

OCCE – Office central de la coopération à l'école

L'OCCE du Pas de Calais, fidèle à ses valeurs de respect de l'autre, d'entraide et de solidarité, propose aux coopératives scolaires (1^{er} degré) et aux foyers coopératifs (2nd degré) adhérents de nombreuses aides pour monter leur projets.

→ Pour l'ensemble des actions, plus d'informations sur le site [OCCE 62](#)

Les projets proposés et accompagnés par l'OCCE en 2018-2019 :

• ATELIERS MUSÉE

Journée d'immersion comprenant une visite commentée du musée d'Arras et un ensemble d'ateliers de réflexion et de recherche liés au thème de la visite.

• CASCADES D'ÉCRITURES

Action reposant sur une production d'écrits en trois étapes s'inspirant d'une œuvre artistique.

Chaque année, un nouvel artiste est proposé par l'OCCE. Ses œuvres servent d'amorces à l'écriture et de sources d'inspiration à la réalisation des illustrations qui font l'objet d'un travail autour de l'art visuel.

→ aide aux participants de l'action Cascade « Une œuvre, un livre » : dossier pédagogique, réalisation, duplication des productions des classes

• THÉÂ

THÉÂ est une action favorisant la rencontre avec les écritures théâtrales jeunesse d'auteurs vivants et les élèves : lire, voir, mettre en voix, mettre en corps... Les pratiques artistiques proposées en partenariat avec un(e) artiste prennent appui sur la philosophie de la coopération à l'école.

Le partenariat enseignant-artiste est une donnée nécessaire et essentielle, au cœur des projets Théâ.

LES RENCONTRES THÉÂ : Ce sont des rencontres entre les différentes classes participant à Théâ qui :

- présentent aux autres classes leur recherche artistique ;
- participent à des ateliers de découverte.

→ Pour vous aider :

- Des rencontres locales d'information et de suivi de votre projet.
- Des valises théâtre à votre disposition.
- La mise en relation avec les artistes.
- Une animation pédagogique « Théâtre en jeu » pour développer la démarche artistique coopérative.
- Un accompagnement pédagogique d'une personne-ressource OCCE tout au long de l'année scolaire afin de vous aider dans votre projet et répondre rapidement à vos demandes.

→ aide aux participants de l'action THÉÂ : 150 € + 25% des frais de déplacement

• CERFS VOLANTS

Parce que le cerf-volant permet d'aborder de grands sujets scientifiques, artistiques, historiques et culturels, votre association vous propose de faire vivre votre classe autour de la richesse de ce thème.

Tous les ans, l'union régionale OCCE vous propose des rencontres d'enfants autour des cerfs-volants, en partenariat avec la MAE.

→ pour vous aider à préparer ces rencontres :

- un dossier technique avec des modèles de cerfs-volants plus ou moins élaborés. Bien sûr, libre à vous de fabriquer d'autres modèles...
- Une malle pédagogique
- Le matériel adéquat (le tyvek, les poignées, le scotch armé, les baguettes...) est en vente au [Service des Activités Coopératives](#).
- Une aide financière équivalent à 25 % du coût de votre transport (sur présentation de la facture)

- **FESTIVAL « Lire et écrire des images »**

Le Festival assure, depuis 1988, la promotion et la diffusion de productions d'élèves, de la maternelle au lycée. Les films sont copiés sur des DVD de compilation qui permettent le fonctionnement délocalisé et coopératif des jurys : jury des professionnels et 2 jurys d'élèves (Auteurs et Spectateurs).

Les films sont un support motivant pour l'éducation à la lecture et à la critique de l'image en mouvement.

Tous les participants recevront un DVD de compilation correspondant à leur catégorie (Fictions, Documentaires/reportages, Animations)

→ Ressources pédagogiques : <http://www.occe.coop/~ad67/ledi/ressources.html>

- **LABEL “ÉCOLE EN POÉSIE”**

Afin de favoriser une approche sensible de la poésie dans les établissements scolaires, l'OCCE et le Printemps des Poètes propose le label « école en poésie » et accompagnent les classes de la maternelle jusqu'au secondaire pour les aider à mettre la poésie au cœur de leur projet.

→ Démarche

- La classe, l'école prennent connaissance des [items inventoriés](#) pour l'obtention de ce label.
- Elles identifient les micro-actions qu'elles s'engagent à mettre en œuvre, le cas échéant en créent.
- À tout moment de l'année scolaire, elles font parvenir leur fiche complétée, à leur association départementale OCCE et au Printemps des Poètes.
- Une réponse leur parvient rapidement (envoi par le Printemps des Poètes) concernant l'attribution de ce Label.
- Au terme de l'année scolaire, l'école (ou l'établissement) est invitée à envoyer des « traces » de ce qui aura été réalisé (formule souple et légère...)
- Ces traces seront valorisées en ligne et auprès du Comité du Label École en Poésie.

→ Plus d'informations sur le site du [printemps des poètes](#)

- Pour vous aider : [un dossier pédagogique](#)
- Pour s'inscrire à l'action au niveau régional : [formulaire](#)
- Pour obtenir le label au niveau national : [fiche d'inscription](#) : ces labels seront remis aux classes lors de notre Assemblée Générale le 7 février 2018.

- **ÉCOLES FLEURIES**

La fédération des DDEN et l'OCCE organisent chaque année le concours des écoles fleuries. Cette action à caractère interdisciplinaire amène les élèves à travailler à la fois sur le côté esthétique, écologique, scientifique, citoyen et social. Elle contribue à l'ouverture de l'école sur le monde extérieur et à une meilleure intégration de celle-ci dans son environnement.

→ aide aux participants de l'action Écoles Fleuries : 75 € + 25 € pour élaboration de la monographie (aide égale à celle attribuée par les DDEN)

- **GPS (Guide Patrimoine Scientifique)**

L'OCCE accompagne les classes le souhaitant dans la découverte de leur environnement proche et aide les élèves à devenir médiateur de leur patrimoine culturel auprès d'autres classes (patrimoine scientifique, architectural, culinaire...) en organisant des rencontres entre ces classes.

→ aide aux participants de l'action GPS : aide pédagogique, aide à l'organisation de la rencontre + 25 % des frais de déplacement

- **autres aides proposées par l'OCCE :**

- aide financière « Coup de Pouce » : 100 € / classe (voir conditions sur le site [OCCE 62](#))
- aide à la Valorisation des projets de l'école/ du cycle : pouvant atteindre 400 € (voir conditions sur site [OCCE 62](#))
- aide au montage d'un financement participatif : « la Trousse à projets » permettant l'accès à un site dédié

Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais

Résidences-Missions d'Artistes

En partenariat avec le Ministère de la Culture, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais met en place depuis 2015 des résidences d'artistes au sein de son centre d'hébergement et d'éducation à l'environnement « Les Argousiers » à Merlimont.

Ce type de résidence a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Ce dispositif permet de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Il s'inscrit aisément dans le projet d'éducation artistique et culturelle d'une école.

Cette « mission d'appui artistique » est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particuliè-

rement d'éducation artistique et culturelle à destination des publics des écoles en séjour au centre « Les Argousiers ».

Chaque année, sur deux périodes d'un mois et demi chacune (entre début mars et fin juin), deux artistes sélectionnés et mobilisés par la DRAC Hauts de France et la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais mettent en place des actions de médiation culturelle autour de leurs œuvres exposées sur le centre puis co-construisent plusieurs séries de gestes artistiques avec les écoliers en classe découverte et les équipes pédagogiques encadrantes.

Ateliers de pratique artistique

En direction des publics scolaires du 1^{er} et 2nd degré, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais met en place des ateliers dans de nombreux domaines artistiques et culturels : arts de la scène, arts visuels, arts littéraires.

Notre vision n'est pas celle de l'art réservé ou accessible à une minorité. Chacun, quel que soit son parcours personnel ou son milieu d'origine est invité à participer, à s'exprimer. Notre réflexion nourrie par la pratique nous permet d'intervenir en adaptant notre pédagogie en fonction de la problématique et de la spécificité du public. L'activité artistique n'est pas le but mais bien le moyen, un outil au service du « mieux vivre ensemble ».

• Nos thématiques :

• Arts de la scène / théâtre - théâtre d'objets - danse

→ Objectifs : canaliser son énergie ; savoir écouter et échanger ; se repérer dans l'espace ; connaître son corps ; prendre sa place dans un groupe

• Arts littéraires / slam - poésie - écriture théâtrale

→ Objectifs : enrichir son vocabulaire ; retrouver le plaisir de la lecture ; lutter contre l'illettrisme

• Arts visuels / photo/vidéo - réalisation - arts plastiques

→ Objectifs : expliquer l'image ; travailler l'imaginaire ; faire appel à la créativité

Jouons la Carte de la Fraternité

Une action culturelle participative de lutte contre les discriminations menée chaque année dans les écoles, collèges et lycées du Pas-de-Calais qui en font la demande

Dans la période de crise sociétale que nous traversons, favorisant le repli sur soi, nous sommes témoins depuis des mois de manifestations violentes de rejet de l'autre dans sa différence, quelle qu'elle soit.

Dans ce climat social détérioré où l'exacerbation des individualismes met à mal le « vivre ensemble », il est plus que jamais impératif de travailler avec les enfants et les jeunes sur leurs propres représentations de l'autre, et de remettre à l'ordre du jour des valeurs de tolérance et de respect, qui doivent être au minima celles du citoyen responsable. La nécessaire prise de conscience des limites légales posées aujourd'hui au racisme, à l'homophobie et à toute forme de discrimination n'est pas suffisante : c'est bien les consciences qu'il faut éclairer, et dès le plus

jeune âge, sur les valeurs humanistes d'enrichissement par l'autre, pour bannir la défiance et la méfiance qui défont notre lien social.

Les ateliers menés avec les participants sont l'occasion d'appréhender les notions de lecture de l'image, d'expression corporelle et verbale, puis d'écriture.

L'opération « Jouons la carte de la fraternité » consiste en une idée simple, celle de la bouteille à la mer : des enfants et des adolescents sont invités à envoyer des cartes postales à des anonymes tirés au hasard dans l'annuaire du département. Chacune de ces cartes est une photographie portant un message de fraternité réalisé dans le cadre d'ateliers d'écriture.

À leur tour, les destinataires sont invités à répondre à l'aide d'un coupon détachable, envoyé à la Ligue de l'enseignement du département qui les fait suivre aux enfants et jeunes expéditeurs.

Les cartes postales sont adressées gratuitement par la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, sur simple demande. Elles sont accompagnées d'une malle pédagogique, qui a pour vocation d'aider à la mise en œuvre de l'opération.

La réussite de l'opération repose sur l'engagement d'enseignants et d'éducateurs (accompagnés s'ils le

souhaitent par des artistes mobilisés par la Ligue de l'enseignement pour animer des ateliers d'écriture), qui veulent aborder avec leurs élèves ou les groupes de jeunes qu'ils encadrent les questions de fraternité, de solidarité, et d'éducation à l'égalité dans la diversité.

- **Pour en savoir plus :**

- **Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais,**
55 rue Michelet - CS 20736 - 62031 ARRAS CEDEX
- Tél : 03 21 24 48 60
- ligue62@ligue62.org

Réseau Canopé

L'éducation artistique et culturelle est une mission fondamentale des ministères de l'Éducation et de la Culture qui œuvrent pour piloter et coordonner des dispositifs en direction des élèves, des jeunes, des enseignants et des acteurs de l'éducation. Au sein de ces politiques conjointes, Réseau Canopé est positionné avec une fonction spécifique d'interface, du fait de sa structuration et de ses missions.

En co-construisant des projets d'actions, de formations et d'édition avec les acteurs culturels et éducatifs, Réseau Canopé, tant au niveau national, qu'au niveau territorial est en mesure de créer un ensemble de services arts et culture pour accompagner :

- les enseignants dans la mise en place de projets ;
- la formation professionnelle des enseignants et la formation interprofessionnelle de personnels issus des sphères de la culture et de l'éducation ;
- l'apprentissage d'une culture artistique par la création de supports éditoriaux spécifiques ;
- la pratique artistique des élèves via des dispositifs d'ateliers ou de résidences d'artistes ;
- la rencontre sensible avec les œuvres issues de la diversité des domaines artistiques (arts plastiques, musique, théâtre, danse, arts du cirque et arts de la rue...) ;
- des projets sur le temps scolaire et le hors temps scolaire.

Réseau Canopé dans le Pas-de-Calais

- **Mise à disposition de ressources :**

- [Offre « Arts vivants » de Réseau Canopé](#)
- [Offre « Arts visuels » de Réseau Canopé](#)
- [Offre « Patrimoine » de Réseau Canopé](#)
- [Offre « Fabriquer un parcours artistique et culturel » de Réseau Canopé](#)

- **Formation des acteurs de l'éducation**

À découvrir sur :

- [la page Arts et culture du réseau Canopé - Lille](#)
- [l'agenda « Arts, Culture et Patrimoine » de l'Atelier Canopé 62 - Arras](#)

- **Coordination et valorisation de projets**

Réseau Canopé coordonne et valorise les projets de classes ou d'établissements scolaires qui participent aux dispositifs portés, co-pilotés ou accompagnés par Réseau Canopé :

- Les résidences missions (CLÉA, ARTS, ART...) ;
- La classe et l'œuvre ;
- Charte de développement de la pratique vocale et chorale ;
- École et cinéma.

- **Les Rendez-vous Arts & Culture**

Ce sont des actions de formation ou de sensibilisation pour les acteurs de l'éducation dont les enseignants de tous cycles et de toutes disciplines, soucieux de développer des projets d'éducation artistique ou de consolider leurs connaissances en la matière. Ces rendez-vous sont organisés avec les partenaires institutionnels (DAAC, commissions académiques, corps des inspecteurs, DRAC et institutions culturelles).

- **Invitations à**

Ces actions sont conduites en partenariat avec la DRAC et la DAAC. Une trentaine d'enseignants des premier et second degrés participent à chacun de ces parcours.

- **L'invitation aux musées : pratique des musées**

Mise en place d'un stage de trois jours (mercredi) dans trois musées de l'académie de Lille autour d'une problématique différente chaque année (11e édition en 2018). Ce dispositif profite du soutien financier de la Fédération des amis des musées (prise en charge du repas des stagiaires).

- **L'invitation au spectacle : spectacle vivant**

Mise en place d'un stage de trois après-midis ou soirées dans trois structures culturelles de l'académie de Lille autour d'une problématique (5e édition en 2018).

- **L'action - P(art)AGER**

Fruit du partenariat développé depuis une dizaine d'année entre la DRAC des Hauts-de-France, en partenariat étroit avec la DAAC de l'académie de Lille, la direction académique du Nord, la direction académique du Pas-de-Calais, l'ÉSPÉ mais aussi le conseil régional des Hauts-de-France et les 5 conseils départementaux, des collectivités, la DRAAF, la DRDJSCS ou encore l'ARS.

- **P(art)AGER – le site**

Un [site](#) pour faire connaître les dispositifs d'éducation artistique et culturelle existants en région HDF.

- **P(art)AGER – les rencontres**

Le programme intitulé P(art)AGER, les rencontres est élaboré en complément de P(art)AGER, le site et de P(art)AGER, le lieu.

Ce programme déploie, tout au long de chaque année scolaire, une dizaine d'évènements destinés aux différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Il les accompagne dans leurs initiatives comme dans leurs recherches d'information et de documentation, actives et interactives.

Il prend appui sur les cinq Ateliers Canopé des Hauts-de-France (Amiens, Arras, Beauvais, Laon, Lille).

La présence, centrale, en ces espaces-temps de découverte et d'échange, d'artistes de référence est systématiquement recherchée.

La forme et la durée retenues pour chacune des rencontres peuvent varier. Il est veillé à ce qu'elles favorisent, systématiquement, l'implication concrète des différents participants.

P(art)AGER, les rencontres est une initiative conjointe de la DRAC Hauts de France, de Réseau Canopé Hauts-de-France et des DAAC d' Amiens et de Lille.

- **Le PRÉAC Mémoires du travail**

Les missions du PRÉAC « [Mémoires du Travail](#) » interviennent dans le domaine du patrimoine lié au travail dans sa dimension matérielle et immatérielle, afin de renforcer les connaissances et enrichir la formation culturelle et artistique des professionnels de l'éducation et de la culture.

Le PRÉAC est coordonné par la DRAC des Hauts-de-France, les rectorats des académies de Lille et d'Amiens, l'ÉSPÉ Lille Nord de France, l'association « Mémoires du Travail » et Réseau Canopé.

- **En 2018 et 2019 - trois rendez-vous :**

- En décembre 2018 à Lille : « Design et monde du travail » ;

- En avril 2019, deux jours consécutifs à Bruay-la-Buissière, Lens et Drocourt : « Les loisirs dans le bassin minier » ;

- En mai 2019 à Amiens : « Les hortillonnages et la culture maraîchère ».

Les JM France - Jeunesses Musicales de France

Depuis plus de 70 ans, les JM France, association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de territoires reculés ou moins favorisés.

Chaque année, 400 000 enfants et jeunes ont accès à la musique grâce aux JM France.

Notre mission

Offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, de 3 à 18 ans, une première expérience musicale forte, conviviale et de qualité.

Notre projet

Initier et sensibiliser les enfants et les jeunes à toutes les musiques (actuelles, classiques, du monde) pour les aider à grandir en citoyens.

Aujourd'hui

Les JM France élargissent leur action en faveur du développement musical par un engagement renforcé et innovant, en lien étroit avec les acteurs locaux : la mobilisation de nouvelles équipes sur le terrain, le repérage d'artistes, les résidences de création, les actions pédagogiques et l'accompagnement des pratiques instrumentales et vocales.

Premier organisateur de concerts en France, reconnues d'utilité publique, les JM France réaffirment leur valeur fondatrice : la conviction que l'art, et particulièrement la musique, est une cause fondamentale, vecteur de plaisir partagé, d'épanouissement et de citoyenneté.

Élèves au concert

Un programme national signé entre les JM France et les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture pour développer l'action musicale auprès des élèves, du primaire au lycée.

L'accompagnement pédagogique

- Une démarche axée sur la découverte et la pratique
- Des livrets pédagogiques en libre accès
- Des outils d'accompagnement diversifiés

→ Pourquoi ?

- Pour bien se situer par rapport au spectacle et mieux l'appréhender
- Pour en exploiter à volonté le contenu, de façon éclairée, sans nécessaires connaissances musico-logiques
- Parce que la première pédagogie, c'est d'apprendre à « aimer écouter » !

→ Comment ?

- Rédigés par un comité pédagogique, les livrets pédagogiques sont en téléchargement libre sur le site Internet des JM France (www.jmfrance.org), accompagnés de visuels d'affiches pour la classe, d'extraits audio et d'une charte du jeune spectateur.

Notre action

Plus de 2 000 spectacles, ateliers et parcours musicaux par an sur tout le territoire – principalement sur le temps scolaire – avec plus de 150 artistes professionnels engagés et un accompagnement pédagogique adapté.

Nos valeurs

L'égalité d'accès à la musique, l'engagement citoyen, l'ouverture au monde.

Les JM Hauts-de-France :

- 120 à 130 représentations par an ;
- 30 000 spectateurs par an ;
- une vingtaine d'implantations sur le territoire ;
- une équipe d'une vingtaine de bénévoles ;
- Association agréée jeunesse et éducation populaire ;
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public.



Chaque spectacle fait l'objet d'un livret pédagogique complet à destination des enseignants ou des encadrants : contexte artistique et culturel, programme musical, interview des artistes, pistes de préparation et d'exploitation du concert, guide d'écoute, chants, etc.

Ateliers autour des spectacles

Dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants, des ateliers sont proposés autour des spectacles : rencontres avec les artistes, ateliers d'éveil et de sensibilisation à la musique, ateliers de pratique artistique...

- **Les objectifs**
 - préparer la venue au concert
 - contribuer à mettre la pratique musicale à portée de tous
 - inscrire le temps du concert au cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle
- **Des ateliers à la carte**
 - Les ateliers peuvent être menés par les artistes du spectacle ou par des artistes extérieurs, sur une action ponctuelle ou dans le cadre d'un projet suivi, en petit groupe ou en classe complète... Tout est possible, tout est à construire ensemble en fonction du projet, du budget et du calendrier.
 - Des pistes sont données pour certains spectacles dans l'encart «pour aller plus loin».

Plus concrètement dans le département du Pas-de-Calais pour l'année scolaire 2017/2018 :

- 51 représentations pour environ 13 000 spectateurs ;
 - 11 lieux de diffusion (Arques, Auchel, Berck, Béthune, Boulogne, Desvres, Fruges, Lillers, Montreuil-sur-mer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Tournehem-sur-la-Hem) ;
 - 100 heures d'ateliers de pratique artistique, pour 165 enfants, dans 7 communes du Pas-de-Calais (Henneveux, Nabringhen, Auchel, Marles-les-Mines, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Blendecques)
- **Actions et mécénat : Parcours musicaux**

Grâce au mécénat (MACIF et SNCF) des parcours musicaux ont pu être financés à titre expérimental dans le Pas de Calais pour 4 classes :

- 2 classes dans le bassin minier (Marles-les-Mines et Auchel) ;
- 2 classes rurales (Henneveux et Nabringhen)

Chaque classe a bénéficié de 2 spectacles (avec un tarif préférentiel et le transport gratuit), d'une rencontre et un atelier avec les artistes des spectacles, 20 heures d'animations par un musicien diplômé du C.F.M.I. (Centre de Formation des Musiciens Intervenant en milieu scolaire).

- **En perspective pour l'année 2018/2019 la création de deux nouvelles délégations autour d'Audruicq et Marquise.**
- **Pour en savoir plus :**
 - JM France - Hauts de France : 03 20 57 20 00 ou contact.hdf@jmfrance.org
<https://www.jmfrance.org/>
 - **Correspondants locaux :**

Michel WISNIEWSKI
DÉLÉGATION DE LILLERS-AUCHEL
62151 BURBURE
03 21 64 84 54
michel.wisniewski@wanadoo.fr

Marie-Claire BLOQUEAU
DÉLÉGATION DE BETHUNE
62232 HINGES
03 21 02 86 05
marie-claire.bloqueau@laposte.net

Maryse BONAVENTURE
DÉLÉGATION DE BERCK
62600 BERCK SUR MER
06-65-59-20-58
jmf-berck@orange.fr

Colette VANHEMS
DÉLÉGATION DE MONTREUIL
62170 CAMPIGNEULLES LES PETITES
06 30 51 35 50
vanhems.colette@wanadoo.fr

Annie BELVAS
DÉLÉGATION DE SAINT POL SUR TERNOISE
62270 LIGNY SUR CANCHE
06 79 67 13 02
annie.belvas@wanadoo.fr

Christine CROISILE
DÉLÉGATION DE BOULOGNE SUR MER
62600 GROFFLIERS
06 48 80 08 42



Annexe 1 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle

- arrêté du 1-7-2015

1 – Principes et définitions

1. Le contexte

L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

L'éducation artistique et culturelle a récemment fait l'objet de plusieurs dispositions importantes qui en légitiment la place dans la formation des élèves et témoignent de la volonté de faire plus et mieux pour faire accéder tous les élèves à la culture artistique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 10, dispose que l'éducation artistique et culturelle à l'école comprend « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité », qui est « mis en œuvre localement » et auquel « des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent [...] être associés ». La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (1) développe à destination des acteurs de l'éducation artistique et culturelle les principes et les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Un Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, diffusé depuis l'automne 2013(2), rassemble des éléments pratiques pour construire des projets, notamment partenariaux, en éducation artistique et culturelle et pour mettre en œuvre concrètement le parcours dans les écoles et les établissements scolaires.

Ces dispositions visent à renforcer, amplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs et actions déjà développés, en réponse à certains besoins ou insuffisances. En effet, l'éducation artistique et culturelle a fait l'ob-

jet depuis de nombreuses années d'initiatives multiples, notamment la mise en place de dispositifs spécifiques et d'actions éducatives ou encore la création d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts. Pourtant, comme le rappelle le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013, d'importantes inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques demeurent et les publics d'élèves les plus défavorisés ne sont pas suffisamment atteints.

Par ailleurs, certains domaines artistiques trouvent difficilement leur place à l'école, particulièrement quand ils ne sont pas portés par un enseignement obligatoire. En outre, les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales locales offrent un potentiel qui pourrait parfois être davantage et plus méthodiquement exploité pour compléter et construire la culture artistique des élèves.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires ouvre l'offre d'activités périscolaires auxquelles les élèves peuvent avoir accès, dont une part s'inscrit dans le champ de la culture artistique. L'articulation entre l'enseignement dispensé sur le temps scolaire et les activités du temps périscolaire pourra s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) qui permet aux acteurs concernés d'assurer une cohérence dans les activités proposées aux élèves et une continuité éducative, avant, pendant, et après la classe.

La nouvelle impulsion donnée à l'éducation artistique et culturelle par la mise en place d'un parcours pour chaque élève nécessite que soient énoncés des repères communs à l'ensemble des acteurs impliqués :

- **en premier lieu des définitions (du champ et des objectifs de l'éducation artistique et culturelle; du parcours sous la forme duquel elle est organisée; du référentiel associé à ce parcours - voir ci-dessous I.2, 3 et 4) ;**

- puis des éléments pour la mise en œuvre du parcours (partie II) ;
- enfin l'explicitation des grands objectifs de formation visés dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle et de repères de progression associés (partie III).

2. L'éducation artistique et culturelle à l'école

À l'école, l'éducation artistique et culturelle est à la fois :

- **une éducation à l'art**, qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée: cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra occidentales; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.
- **et une éducation par l'art**, qui permet une formation de la personne et du citoyen: cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- des rencontres : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques – et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces trois champs doivent être investis complémentaires et concomitamment du plus jeune âge à l'âge adulte, sans hiérarchie ni prévalence de l'un ou l'autre de ces champs, afin que chaque élève puisse se constituer progressivement une culture artistique équilibrée.

À l'école primaire et au collège, l'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires auxquels elle ne peut pourtant se limiter. Les élèves suivent les mêmes enseignements dans différents champs disciplinaires, qui permettent de poser les premiers éléments d'une culture artistique (voir partie II.1). Dans le cadre des enseignements ou en lien avec eux, les élèves peuvent participer à des projets, souvent partenariaux et parfois fondés sur des dispositifs spécifiques et des actions éducatives (voir II.2).

L'éducation artistique et culturelle à l'École est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

3. Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;**
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;**
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part; en cela, le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.**

Ainsi, chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles. Ce parcours à l'École n'est pas une fin en soi, il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. Le présent référentiel est un outil qui facilite cette construction en fixant des objectifs et des repères partagés par tous ceux qui participent à l'éducation artistique et culturelle.

4. Le référentiel du parcours

Le référentiel vise à être une référence pour l'ensemble de ceux qui contribuent aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves : personnels de l'éducation nationale et de la culture, artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations. Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation et en précisant des repères de progression. La définition de ces repères constitue le cœur même du référentiel (partie III) ; c'est le principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle. Ces programmes, qui organisent les différents enseignements contribuant au parcours d'éducation artistique et culturelle (voir ci-dessous II.1), fixent des objets disciplinaires et interdisciplinaires et des attendus de fin de cycle pour l'évaluation des acquis des élèves. Le référentiel quant à lui propose des repères de progression favorisant convergence et cohérence dans la mise en œuvre de ces programmes pour ce qui relève de l'éducation artistique et culturelle.

2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 et le Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle contiennent de nombreux éléments sur le pilotage de la mise en place des parcours et sur la formation à cette mise en place auxquels se référer ; ils ne sont pas repris ici.

1. Un parcours fondé principalement sur des enseignements et des projets

Les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'École, particulièrement les enseignements de culture humaniste - arts visuels et plastiques, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire et géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - qui contribuent au développement de la sensibilité et à la formation du goût et du jugement, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle. Aussi bien par le biais des pratiques artistiques que par celui des connaissances, les enseignements scientifiques et technologiques peuvent être sollicités et apporter leur contribution à la culture artistique des élèves ; la construction et l'explicitation de ces liens entre les différents champs des savoirs est particulièrement importante pour les élèves.

Les enseignements artistiques, comme le souligne l'article 10 de la loi du 8 juillet 2013, occupent une place particulière dans le parcours parce qu'ils ont l'art pour objet et parce qu'ils privilégient la pratique sensible comme mode d'accès à l'expression, à la connaissance et à la réflexion. L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts, qui ne se confond pas avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, contribue à la culture artistique des élèves en investissant particulièrement les champs des connaissances et des rencontres, en résonance avec leurs pratiques. Porté par l'ensemble des disciplines scolaires, il offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires. Enfin, l'enseignement de l'histoire des arts peut permettre d'explorer aussi des domaines artistiques trop peu ou pas présents dans les disciplines scolaires, comme par exemple le vaste champ des arts décoratifs, des artisanats d'art, du design et des arts appliqués.

Les projets d'éducation artistique et culturelle

Il est souhaitable que des projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine jalonnent le parcours de chaque élève. Ces projets, qu'ils soient au cœur des enseignements, disciplinaires et pluridisciplinaires, ou organisés dans leur prolongement, sont autant d'étapes, de temps forts, particulièrement marquants et mobilisateurs. La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 propose une périodicité minimale : « À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». Quelles qu'en soient les modalités, ces projets sont intégrés de manière cohérente dans le projet d'établissement conformément à la circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement. Ils sont ainsi pleinement légitimés vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative.

La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif. Elle est particulièrement appropriée aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle. Les acteurs impliqués dans le projet – enseignants et personnels, élèves, partenaires le cas échéant – agissent dans une interaction continue.

La démarche de projet favorise ainsi :

- l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;
- l'observation partagée et la communication ;
- le développement de la créativité par l'émulation ;
- l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Les projets peuvent prendre des formes diverses, disciplinaires ou transdisciplinaires, partenariales ou non, et être d'ampleur très variable, notamment dans le temps qui leur est consacré, par les structures et les personnes impliquées, ou encore dans la restitution prévue. Ils nécessitent une définition préalable :

- des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement et du référentiel du parcours : c'est en cela que les repères posés ci-dessus facilitent la démarche de projet, car ils permettent aux concepteurs et porteurs du projet de travailler ensemble en cohérence, au regard de leurs compétences respectives, selon des objectifs éducatifs partagés ;
- des modalités de mise en œuvre de ces objectifs, que ce soit en termes d'organisation horaire ; d'actions prévues (dispositifs, visites, voyages, sorties...) ; de restitution du projet ; selon les cas, d'organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné, etc.

Pour favoriser l'implication de tous, chaque projet gagne à être largement communiqué et lisible par tous les membres de la communauté éducative : les élèves (qui doivent connaître les objectifs du projet dans lequel ils s'investissent), les enseignants, le chef d'établissement et l'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement (y compris ceux qui ne participent pas directement au projet), les parents d'élèves (qui pourront s'investir aux côtés de leur enfant dans cette démarche) et les partenaires.

Le projet n'est jamais figé et doit pouvoir évoluer et se transformer en cours de réalisation, notamment selon les réactions et les initiatives des élèves eux-mêmes ; il est un moyen d'atteindre des objectifs éducatifs et non un cadre contraignant. Le processus, le cheminement qu'il propose, par les vertus pédagogiques et éducatives de l'essai, de l'expérimentation, de l'erreur, de la réorientation, compte bien plus pour la formation de l'élève que la production ou la restitution finale, l'aboutissement du projet.

Les dispositifs et les actions éducatives

Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple jumelages culturels, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », pratiques orchestrales et chorales à l'École, classes à projet artistique et culturel, « un établissement, une œuvre »...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et

culturelle. Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.

2. L'importance du partenariat

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle, notamment dans les champs des rencontres et des pratiques, donnent au partenariat (avec des artistes ou des artisans des métiers d'art, des structures d'enseignement, de création, de diffusion ou de conservation, des professionnels des arts et de la culture, des associations) une place importante, tout particulièrement (mais pas exclusivement) pour les domaines artistiques non couverts par les enseignements obligatoires. Le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'École de République annexé à la loi du 8 juillet 2013 met particulièrement en valeur l'importance du partenariat dans le parcours d'éducation artistique et culturelle : « Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations. Il doit être l'occasion de mettre en place des pratiques pédagogiques coconstruites innovantes et actives, envisageant aussi l'art comme vecteur de connaissances. »

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble, au centre duquel se trouve l'enfant, et d'articuler des univers professionnels différents ; ici encore, le référentiel du parcours vise à être un outil lisible et accessible à tous pour élaborer ce projet commun. L'organisation de formations communes associant personnels de l'éducation nationale et partenaires autour de la démarche de projet est aussi particulièrement importante pour la réussite des partenariats sous leurs différentes formes, qu'ils soient pérennes ou ponctuels. Ces formations doivent impliquer notamment les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle des rectorats, les corps d'inspection, le réseau Canopé, les ESPE, mais aussi les collectivités territoriales, le secteur associatif, etc.

Comme c'est déjà le cas dans les lycées depuis la mise en place des référents culture, il est utile d'identifier parmi les membres de la communauté éducative une personne référente notamment chargée de suivre pour l'école ou l'établissement les relations avec les partenaires artistiques et culturels et de faciliter l'élaboration de projets communs.

3. La nécessité de prévoir un suivi de chaque élève

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), il est important de prévoir un outil de suivi régulièrement renseigné qui garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.

Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli. Sa forme doit être adaptée à l'âge des enfants et elle est susceptible d'évoluer au fil de la scolarité. Il peut en effet paraître difficile de conserver un même outil durant toute la scolarité ; au minimum, l'outil devrait rester le même pour un même cycle.

En outre, cet outil doit être principalement renseigné par l'élève lui-même, afin qu'il prenne conscience de son propre parcours et qu'il participe activement lui-même à le construire.

Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. Le choix de cet outil et de ses modalités d'utilisation est l'occasion d'une réflexion commune dans les écoles et les établissements scolaires et entre eux, au sein des différents conseils existants.

3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours

1. Grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours

Le tableau suivant présente les grands objectifs de formation visés durant tout le parcours pour chaque pilier de l'éducation artistique et culturelle. Ces piliers indissociables sont transcrits sous forme de verbes, du point de vue des actions de l'élève : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	• cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)
	• échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	• appréhender des œuvres et des productions artistiques
	• identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	• utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	• mettre en œuvre un processus de création
	• concevoir et réaliser la présentation d'une production
	• s'intégrer dans un processus collectif
	• réfléchir sur sa pratique
S'approprier (Connaissances)	• exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	• utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	• mettre en relation différents champs de connaissances
	• mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Les trois tableaux qui suivent explicitent pour chaque grand objectif défini ci-dessus des repères précis par cycle d'enseignement, formulés en termes d'actions et activités de l'élève, et la progressivité du travail mené : il s'agit là

d'un horizon à viser, de points de repères souples (et non d'exigibles ou d'attendus) adaptés à l'âge et aux capacités des élèves, qui doivent permettre aux acteurs concernés d'élaborer leurs projets.

Fréquenter (Rencontres)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter (Rencontres)	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	<ul style="list-style-type: none"> ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions 	<ul style="list-style-type: none"> ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles 	<ul style="list-style-type: none"> manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange 	<ul style="list-style-type: none"> questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche 	<ul style="list-style-type: none"> débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat 	<ul style="list-style-type: none"> échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques	<ul style="list-style-type: none"> suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche 	<ul style="list-style-type: none"> repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire 	<ul style="list-style-type: none"> repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles

Pratiquer (Pratiques)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Pratiquer (Pratiques)	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	<ul style="list-style-type: none"> identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels 	<ul style="list-style-type: none"> action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes 	<ul style="list-style-type: none"> exploitation de matériaux au service d'une intention 	<ul style="list-style-type: none"> emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création
	Mettre en œuvre un processus de création	<ul style="list-style-type: none"> ouverture à des expériences sensibles variées 	<ul style="list-style-type: none"> identification des différentes étapes d'une démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> implication dans les différentes étapes de la démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	<ul style="list-style-type: none"> présentation de sa production dans un lieu 	<ul style="list-style-type: none"> exploration de différentes formes de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> présentation de sa production en tenant compte du contexte
	S'intégrer dans un processus collectif	<ul style="list-style-type: none"> participation à un projet collectif en respectant des règles 	<ul style="list-style-type: none"> engagement dans le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> respect de l'avis des autres et formulation de propositions 	<ul style="list-style-type: none"> participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre
	Réfléchir sur sa pratique	<ul style="list-style-type: none"> participation à un échange sur les propositions et les choix effectués 	<ul style="list-style-type: none"> définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples 	<ul style="list-style-type: none"> explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée 	<ul style="list-style-type: none"> exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet

S'approprier (Connaissances)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
S'approprier (Connaissances)	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	<ul style="list-style-type: none"> • verbalisation de ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> • confrontation de sa perception avec celle des autres élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement 	<ul style="list-style-type: none"> • défense d'un point de vue en argumentant
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	<ul style="list-style-type: none"> • emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre
	Mettre en relation différents champs de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • repérage des éléments communs à des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> • comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> • situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes 	<ul style="list-style-type: none"> • situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • expression orale sur une œuvre pour la présenter 	<ul style="list-style-type: none"> • identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit 	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens

2. Contribution de l'éducation artistique et culturelle au projet de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est définie dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans les cinq domaines de formation constitutifs du socle. Cette contribution, variable selon les domaines, est formalisée

dans le tableau suivant, mettant en regard les domaines du socle commun d'une part, et les apports de l'éducation artistique et culturelle organisée en parcours d'autre part.

Domaines du socle		Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
Les langages pour penser et communiquer	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> développement de l'expression écrite et orale, des capacités à communiquer et argumenter ; acquisition d'un vocabulaire juste et précis : 	<ul style="list-style-type: none"> échanger avec un artiste ou un créateur ; utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; réfléchir sur sa pratique ; utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale	<ul style="list-style-type: none"> appropriation de la dimension culturelle propre aux langues étrangères ou régionales, notamment les expressions artistiques et le patrimoine : 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en relation différents champs de connaissances ; appréhender des œuvres et des productions artistiques.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	<ul style="list-style-type: none"> développement de pratiques artistiques variées, des capacités à s'exprimer et communiquer par l'art et à s'engager dans un dialogue verbal et gestuel ; découverte des particularités des langages artistiques : 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre un processus de création ; utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production.
Les méthodes et outils pour apprendre		<ul style="list-style-type: none"> développement de l'autonomie et du goût de l'initiative, des capacités de coopérer, de travailler en équipe et de réaliser des projets : 	<ul style="list-style-type: none"> s'intégrer dans un processus collectif ; cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres.

Domaines du socle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> • développement de la sensibilité, de la confiance en soi et du respect des autres ; des compétences en matière de réflexion critique et d'argumentation ; du sens de l'engagement et de l'initiative : 	<ul style="list-style-type: none"> • cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; • exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; • appréhender des œuvres et des productions artistiques ; • s'intégrer dans un processus collectif.
Les systèmes naturels et les systèmes techniques	<ul style="list-style-type: none"> • développement des capacités à concevoir et créer un objet matériel, une réalisation concrète en mobilisant imagination, créativité, sens de l'esthétique, talents manuels et en sollicitant des savoirs scientifiques et techniques : 	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre un processus de création ; • utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; • concevoir et réaliser la présentation d'une production.
Les représentations du monde et l'activité humaine	<ul style="list-style-type: none"> • acquisition de repères pour se situer dans l'espace et dans le temps, découverte des représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre le monde dans lequel ils vivent, du sens et de l'intérêt de quelques grandes œuvres du patrimoine national et mondial dans les domaines de la littérature et des arts ; développement des capacités d'action et d'imagination pour créer des œuvres : 	<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; • mettre en relation différents champs de connaissances ; • exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; • mettre en œuvre un processus de création ; • réfléchir sur sa pratique ; • identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

(1) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

(2) Le guide est téléchargeable sur le site de la Direction générale de l'enseignement scolaire, Éduscol, en suivant le lien : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf



Annexe 2 / Ressources EDUSCOL pour les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3

Les ressources d'accompagnement disponibles sur EDUSCOL proposent des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider les enseignants à s'appropriier les programmes des enseignements artistiques au cycle 2 et au cycle 3 et à les mettre en œuvre dans les classes. Ces ressources ont été conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Arts plastiques

Penser son enseignement dans une logique de cycle

Penser son enseignement dans une logique de cycle, c'est prendre appui sur ce que les élèves savent faire pour développer progressivement les compétences. C'est s'assurer que les questionnements sont explorés chaque année, se densifiant progressivement au cours du cycle. C'est s'assurer que les élèves sont confrontés à l'ensemble des notions ou éléments du langage plastique et à la diversité des pratiques. Ces ressources apportent des repères pour penser des séquences en arts plastiques sur l'ensemble d'un cycle.

- [Les arts plastiques aux cycles 2 et 3 : Présentation des programmes](#)
- [La dynamique des compétences en arts plastiques](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 2](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 3](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : les éléments du langage plastique](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève](#)
- [Proposition de parcours au cycle 3 \(à venir\)](#)

Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3

Ces ressources présentent les enjeux de l'enseignement des arts plastiques et leur rôle dans la formation générale des élèves. Elles apportent notamment des outils et des éléments de réflexion pour la construction d'apprentissages fondés sur la pratique et la sensibilité des élèves, favorisant le va-et-vient entre expériences et connaissances, interreliant constamment la pratique plastique et le recul réflexif, articulant pratique et culture artistiques.

Concevoir l'enseignement des arts plastiques, ancré dans les questionnements et les compétences du programme, c'est penser un dispositif et des conditions de travail qui favorisent la découverte par la pratique de la dimension artistique. C'est aussi élaborer les situations permettant l'explicitation de la pratique et des questions qu'elle soulève par la prise de recul réflexif. C'est enrichir les découvertes, les connaissances et les compétences visées par l'ap-

port d'un lexique, de techniques, de méthodes, de regards sur des œuvres, des processus et des démarches repérables dans la création artistique. Dans ce dispositif, les choix du matériel et l'organisation de l'espace sont aussi essentiels que la parole de l'enseignant.

Mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques, c'est mettre les élèves en pratique, leur donner le temps d'entrer dans un projet à partir de leurs représentations, nourrir leur réflexion du regard porté sur les œuvres. C'est aussi observer, accompagner pour penser les ajustements en fonction des réactions des élèves, de leur engagement dans le projet, de l'évolution de leurs productions. C'est surtout amener les élèves, par la verbalisation de la pratique et les questions portées par l'enseignant, à prendre conscience des apprentissages en jeu.

Une séquence d'apprentissage

De courts extraits vidéos, téléchargeables, illustrent les moments d'une séquence d'apprentissage en cycle 3. Chaque extrait donne à voir le travail mené par les élèves sous la conduite du professeur et est éclairé par des entretiens avec l'enseignant.

- [Fiche de présentation : éléments d'analyse de la mise en œuvre](#)
- [Du contexte à la mise en œuvre](#)
- [Entrer dans la pratique des arts plastiques](#)
- [Accompagner, analyser](#)
- [Nourrir le projet de la relation aux œuvres](#)
- [Réinvestir les apports dans son projet](#)
- [Du projet individuel au projet de groupe](#)
- [Donner à voir ses productions, expliciter son projet](#)
- [La séquence dans son intégralité](#)

Des fiches thématiques

- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Des situations pour créer et s'exprimer en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 2](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 3](#)
- [La place de l'oral dans l'enseignement des arts plastiques \(à venir\)](#)
- [Articuler pratique et acquis culturels en arts plastiques](#)
- [Posture et gestes professionnels de l'enseignant en arts plastiques](#)
- [La démarche de l'enseignant \(à venir\)](#)

Des apports didactiques pour approfondir

Enseigner les arts plastiques, c'est varier les situations d'apprentissage, développer la démarche de projet, depuis ses formes les plus modestes au sein même de la séquence d'enseignement, c'est favoriser les connexions avec d'autres savoirs, d'autres disciplines... Ces ressources apportent des repères aux professeurs pour approfondir leur pratique professionnelle et leur action pédagogique.

- [Approche didactique de l'image \(à venir\)](#)
- [De l'expression des émotions en arts plastiques \(à venir\)](#)

Évaluer pour faire progresser

Évaluer en arts plastiques, avant que de penser à vérifier ce que l'élève a acquis, les compétences qu'il maîtrise, c'est veiller à prendre des repères pour lui permettre de se situer et de progresser. C'est observer les recherches de l'élève, son exploration durant la pratique ; c'est écouter sa prise de parole pour comprendre la manière dont il se saisit de la proposition de l'enseignant et dont il entre dans les apprentissages.

- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 2](#)
- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 3](#)
- [Le statut de l'erreur](#)

Des pratiques, des savoirs, des rencontres

La classe est pour l'élève le lieu privilégié de l'exercice des pratiques, de l'acquisition des savoirs et des rencontres avec les œuvres et les artistes. Dans l'apprentissage en arts plastiques, sont toujours tenus ensemble **faire, éprouver** et **réfléchir** ; c'est le sens même de la démarche de l'enseignant que de permettre les interactions permanentes entre ces trois dimensions de l'apprentissage : dans le même temps, la pratique, même modeste, l'expérience plastique, dans les limites des ressources disponibles en classe, le rapport aux œuvres, même limité à l'espace-classe, questionnent l'art et ouvrent aux questions de l'art.

En ce sens, l'enseignement régulier des arts plastiques, soigneusement pensé et mis en œuvre, constitue bien l'un des fondements du Parcours d'éducation artistique et culturelle, dans son principe et sa mise en œuvre. Les partenariats que celui-ci induit éventuellement viennent heureusement compléter les apports essentiels des enseignements.

- [À portée de la main, à portée des mots, à portée du regard : la rencontre avec les œuvres en arts plastiques au cycle 2](#)
- [La rencontre avec les œuvres dans la formation de l'élève au cycle 3 : oser explorer, interroger, rechercher, questionner... devenir explorateur d'art](#)
- [La mini galerie en arts plastiques : un espace pour apprendre autrement](#)
- [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)

Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques

Les ressources pour l'évaluation en arts plastiques pour le cycle 2 proposent des outils pédagogiques illustrés d'exemples pour aider à l'évaluation des compétences en arts plastiques. Ces ressources ont été réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

- [Principes de conception et de mise en œuvre d'une évaluation en vue de la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2](#)

Éducation musicale

Ces ressources pour l'éducation musicale constituent un ensemble de documents qui explicitent les enjeux liés à la place qu'occupe l'éducation musicale aux côtés des autres disciplines et en lien avec elles. Elles explicitent les fondamentaux et déclinent les perspectives didactiques qui sous-tendent son enseignement en réaffirmant son ancrage dans les deux champs du *percevoir* et du *produire*.

Fondée sur une pratique vivante, cette éducation par la sensibilité pour la sensibilité implique un agir à visée artistique, spécificité d'un domaine d'ensei-

gnement qui met en synergie le développement de compétences et de connaissances dans une dynamique propre à un apprentissage en action.

Déclinées en quatre champs regroupant les objets de cette pratique : *Chanter, écouter, explorer* et *échanger tout en mobilisant le corps*, les stratégies pédagogiques adoptées dans la classe contribueront ainsi à l'acquisition de capacités, d'habiletés, de savoirs culturels et techniques qui généreront eux-mêmes une connaissance et une pratique plus expertes dans une dynamique artistique vertueuse.

Enjeux et spécificités de l'éducation musicale

- [L'éducation musicale aux cycles 2 et 3 : présentation des programmes](#)
- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)
- [Sens et enjeux de la pratique en éducation musicale](#)
- [Place du corps en éducation musicale](#)

Organiser son enseignement

- [Différencier la temporalité en éducation musicale](#)
- [La dynamique des compétences en éducation musicale](#)
- [L'articulation des compétences du programme d'éducation musicale de cycle 3 au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- [Construire une séquence d'enseignement en éducation musicale au cycle 3](#)
- [L'évaluation en éducation musicale](#)

Mettre en œuvre les activités vocales

- [Le chant : principes de mise en œuvre](#)
- [Préparation corporelle et échauffement vocal](#)
- [Apprendre un chant](#)
- [La chorale à l'école](#)

Mettre en œuvre les activités d'écoute

- [L'écoute - principes de mise en œuvre](#)
- [L'écoute - exemples de mise en œuvre](#)
- [L'écoute comparative](#)
- [De l'écoute à l'invention](#)
- [Repères pour l'écoute \(à venir\)](#)

Mettre en œuvre les activités de création

- [La démarche de création sonore en éducation musicale](#)
- [Explorer, imaginer créer : Perspectives](#)
- [Du verbe au son : des variables pour enrichir les productions sonores](#)
- [Du geste \(de sollicitation\) au son : l'exemple du *Soundpainting*](#)
- [Fiche n°1 : création d'un accompagnement sur une chanson et interprétation originale grâce au *Soundpainting*](#)
- [Tutoriel d'accompagnement d'un chant en *Soundpainting*](#)
- [Fiche n°2 : réaliser un échauffement vocal grâce au *Soundpainting*](#)
- [Fiche n°3 : création d'une mise en scène originale sur un extrait d'opéra grâce au *Soundpainting*](#)
- [Fiche n° 4 : échauffement corporel grâce au *Soundpainting*](#)

Compléments

- [Lexique pour l'éducation musicale](#)
- [Vade-mecum : la chorale à l'école, au collège, au lycée](#)



Annexe 3 – Ressources départementales “Des Œuvres aux Maîtres”

à retrouver :

- Sur le site : [Pédagogie 62](#)
- Sur Eduline : https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/nxdoc/default/5c3d852b-2bc9-4ab8-a5ec-901a2f681fc8/view_documents

Fiches des Œuvres aux Maîtres – Arts plastiques

1	AUGUSTE RODIN	<i>Les Bourgeois de Calais</i>
1a	MARC CHAGALL	<i>Illustrations des fables de Jean de la Fontaine</i>
2	HIERONYMUS BOSCH	<i>L'escamoteur</i>
3	EUGENE DELACROIX	<i>La Liberté guidant le peuple</i>
4	ANONYME	<i>Saint Vaast apprivoisant l'ours</i>
5	ANONYME	<i>Vénus de Milo</i>
6	MERET OPPENHEIM	<i>Le déjeuner en fourrure</i>
7	PIETER VAN BOUCLE	<i>La marchande de fruits</i>
8	LOUISE NEVELSON	<i>Wedding Chapel IV</i>
9	HENRI MATISSE	<i>Fenêtre à Tahiti II</i>
10	HYACINTHE RIGAUD	<i>Portrait de Louis XIV</i>
11	JAN VERMEER	<i>La laitière</i>
12	PAUL KLEE	<i>Le poisson rouge</i>
13	CLAUDE VIALLAT	<i>Bâches</i>
14	EDOUARD MANET	<i>Déjeuner sur l'herbe</i>
15	JACKSON POLLOCK	<i>Autumn Rhythm</i>
16	CLAUDE MONET	<i>Londres le Parlement ciel orageux</i>
17	PABLO PICASSO	<i>Paul en Arlequin</i>
18	ALFRED JACQUEMART	<i>Mariette Bey</i>
19	KURT SCHWITTERS	<i>Assemblage</i>
20	JEAN DUBUFFET	<i>Autoportrait II</i>
21		<i>Beffroi de Boulogne sur Mer</i>
22	CLAUDE MONET	<i>Bassin aux nymphéas</i>
23	JAN VAN EYCK	<i>La Vierge au Chancelier Rolin</i>
24	GERARD DUCHENE	<i>Tressage</i>
25	BERTHE MORISOT	<i>Berceau</i>
26	PAUL CEZANNE	<i>Pommes et oranges</i>
27	JAN VERMEER	<i>Atelier du peintre</i>

28	RENE MAGRITTE	<i>Beau Monde</i>
29	FERDINAND CHEVAL	<i>Le Palais Ideal</i>
30	CHRISTO	<i>Le Running Fence</i>
31	HENRI MATISSE	<i>Fenêtre Collioure</i>
32	PIERRE VIVIEN	<i>Immeubles de Boulogne-sur-Mer</i>
33	FERNAND LEGER	<i>La grande parade sur fond rouge</i>
34	KAREL APPEL	<i>Enfants interrogeant</i>
35	EDWARD MUNCH	<i>Le cri</i>
36	PIETER BRUEGEL	<i>La chute des anges rebelles</i>
37	PIERRE ALECHINSKY	<i>Central Park</i>
38	EDOUARD PIGNON	<i>Combat de coqs</i>
39	NILS UDO	<i>Sculpture soleil équinoxe</i>
40	VINCENT VAN GOGH	<i>Les tournesols</i>
41	GEORGES DE LA TOUR	<i>Le Nouveau-Né</i>
42	FERNANDO BOTERO	<i>Dancing in Colombia</i>
43	PAUL KLEE	<i>Machine</i>
44	VASSILI KANDINSKY	<i>Jaune, rouge, bleu</i>
45	HARMENSZOOM VAN RIJN REM- BRANDT	<i>Autoportrait</i>
46	CLAUDE MONET	<i>La pie</i>
47	JEAN TINGUELY	<i>Un petit début</i>
48	ROY LICHTENSTEIN	<i>Whaam</i>
49	GEORGINE HU	<i>Sans titre – Billets de banque</i>
50	PABLO PICASSO	<i>Femme qui pleure</i>
51	PAUL KLEE	<i>La Pastorale</i>
52	PANAMARENKO	<i>Meganeudon 1</i>
53	WILLIAM TURNER	<i>Grand Canal</i>
54	VINCENT VAN GOGH	<i>Autoportrait</i>
55	AMADEO MODIGLIANI	<i>Zborowska</i>
56	ROBERT SMIHSON	<i>Spiral Jetty</i>
57	YVES KLEIN	<i>Eponge bleue</i>
58	MARTA PAN	<i>Sculptureflottante1</i>
59	PIETER BRUEGEL	<i>La Tour de Babel</i>
60	ARMAN	<i>Chopin's Waterloo</i>
61	CAMILLE COROT	<i>La cathédrale de Chartres</i>
62	PAUL CEZANNE	<i>Les joueurs de cartes</i>
63	MAURICE DE VLAMINCK	<i>Le restaurant de la Machine à Bougival</i>
64	DAVID HOCKNEY	<i>Garrowby Hill</i>
65	WILLIAM TURNER	<i>Pluie, vapeur et vitesse</i>

66	CASPAR DAVID FRIEDRICH	<i>Le voyageur au-dessus de la mer</i>
67	CLAUDE GELEE dit LE LORRAIN	<i>Enée à Délos</i>
68	ARTISANS MOSAÏSTES	<i>Mosaïque de St Romain-en-Gal</i>
69	MARC CHAGALL	<i>La maison bleue</i>
70	PIET MONDRIAN	<i>Moulin au soleil</i>
71	CLAUDE MONET	<i>La Gare Saint-Lazare</i>
72		<i>Cathédrale Saint-Basile</i>
73	JOHANN OTTO VON SPECKEISEN	<i>Grande Arche de La Défense</i>
74	JACQUES ROUGERIE	<i>Nausicaa, Centre de la Mer</i>
75	JAN VERMEER	<i>La ruelle</i>
76	NIKI DE SAINT-PHALLE	<i>L'Impératrice</i>
77	FRIEDRICH HUNDERTWASSER	<i>Le Grand Chemin</i>
78	FRIEDRICH HUNDERTWASSER	<i>Wald Spirale</i>
79	MAURITS CORNELIS ESCHER	<i>Relativité</i>
80	ANTONIO GAUDI	<i>La casa Battlo</i>
81	ANTTI LOVAG	<i>Palais bulles</i>
82	AUGUSTE RENOIR	<i>Balanoire</i>
83	PIETER BRUEGEL	<i>Jeux d'enfants</i>
84	GERARD DESCHAMPS	<i>19 ballons + cage</i>
85	GEORGES DE LA TOUR	<i>Le Tricheur à l'as de carreau</i>
86	AUGUSTE HERBIN	<i>Paysage à Céret</i>
87	AUGUSTE HERBIN	<i>Pluie</i>
88	KASIMIR SEVERINOVITCH MALEVITCH	<i>Les sportifs</i>
89	HENRI CARTIER BRESSON	<i>Coron, rue du Chantier, Burbure</i>
90	LENA SNOW-AMASON	<i>Seal Mask (Masque phoque)</i>
91	ANONYME	<i>Sirène</i>
92	ANONYME	<i>Saint Georges</i>

Fiches des Œuvres aux Maîtres – Musique

Fiche n°	Titre	Auteur	Siècle	Période	Genre	Pays
23	Gaule antique	Anonyme	avant JC	Antiquité	Evocation	Monde celte
14	Ta ta Inty Virgin of the Sun God	Anonyme	10e avant JC	Antiquité	Hymne	Pérou
1	Robin & Marion	Adam de la Halle	13e	Médiévale	Profane	France
16	Splendens Ceptigera	Anonyme	14e	Médiévale	Vocal religieux	Espagne
28	Tant Que Vivray	Claudin de Sermisy	16e	Renaissance	Chant polypho- nique	France
11	Jean de Nivelles	Anonyme	17e	Baroque	Chanson popu- laire	France
22	Les Vêpres de la Vierge	Claudio Montere- r-di	17e	Baroque	Musique sacrée	Italie
8	King Arthur Ouver- ture	Henry Purcell	17e	Baroque	Opéra - Ouver- ture	Angleterre
20	Concerto pour trom- pette	Joseph Haydn	18e	Classique	Concerto	Aurtriche
15	Symphonie des jouets 1er mvt Allegro	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
15b	Symphonie des jouets 2e Menuetto	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
15c	Symphonie des jouets Finale	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
13	Variation sur Mal- brough	Fernando Sor	19e	Romantique	Variations (gui- tare)	Espagne
17	La Truite	Franz Schubert	19e	Romantique	Lied (voix- piano)	Autriche
7	Mazurka N° 23 op.33 II en ré maj.	Frédéric Chopin	19e	Romantique	Danse	Pologne
6	Nabucco	Giuseppe Verdi	19e	Romantique	Opéra	Italie
44	Soyez pitoyables	Jacques Offenbach	19e	Romantique	Opéra	France
38	Moulinet Polka	Josef Strauss	19e	Romantique	Danse	Autriche
4	Bataille de Vittoria	Ludwig van Bee- thoven	19e	Romantique	Symphonique	Allemagne
34	Orage Symphonie n°6	Ludwig van Bee- thoven	19e	Romantique	Symphonique	Allemagne
21	La mère gigogne (Casse - Noisette)	Piotr-Ilitch Tchaïkovsky	19e	Romantique	Ballet	Russie
29	La chevauchée des Walkyries	Richard Wagner	19e	Romantique	Opéra	Allemagne
3	Fonderie d'acier	Alexandre Mosso- lov	20e	Moderne	Ballet	Russie
33	Pacific 231	Arthur Honegger	20e	Moderne	Mouvement symphonique	Suisse
30	Danse de l'ours	Béla Bartók	20e	Moderne	Danse	Roumanie
36	Nuages	Claude Debussy	20e	Moderne	Poème sym- phonique	France
25	Splanky	Count Basie	20e	Moderne	Jazz	Etats-Unis
39	Fugue aus der Geo- graphie	Ernst Toch	20e	Moderne	Fugue vocale	Autriche

9	<i>Les Aristochats</i>	F. Huddleston/ A. Rinker	20e	Moderne	Film d'animation	Etats-Unis
2	<i>Un Américain à Paris</i>	George Gerschwin	20e	Moderne	Poème symphonique	Etats-Unis
37	<i>Le petit train de Caipira</i>	Heitor Villa-Lobos	20e	Moderne	Poème symphonique	Brésil
19	<i>The Shadows of time Interlude</i>	Henri Dutilleux	20e	Moderne	Instrumental	France
10	<i>L'Oiseau de feu</i>	Igor Stravinsky	20e	Moderne	Poème symphonique	France
26	<i>Petrouchka</i>	Igor Stravinsky	20e	Moderne	Ballet	Russie
5	<i>Echoes Of France</i>	J. Reinhardt/ S. Grappelli	20e	Moderne	Jazz manouche	France
46	<i>It's a long way to Tipperary</i>	Jack Judge & Harry Williams	20e	Moderne	Music hall	Royaume Uni
42	<i>Sonate n°1 pour piano préparé</i>	John Cage	20e	Moderne	Sonate	Etats-Unis
41	<i>Couleurs du vent</i>	Kaija Saahario	20e	Contemporain	Solo	Finlande
45	<i>Stimmung</i>	Karlheinz Stockhausen	20e	Contemporaine	Voix	Allemagne
181	<i>L'enfant et les sortilèges</i>	Maurice Ravel	20e	Moderne	Fantaisie lyrique	France
40	<i>Ride away (What makes a man to wander)</i>	Max Steiner/Stan Jones	20e	Moderne	Ballade country	Etats-Unis
43	<i>Variations pour une porte et un soupir</i>	Pierre Henry	20e	Moderne	Musique concrète	France
24	<i>Cendrillon</i>	Serge Prokofiev	20e	Moderne	Ballet	Russie
32	<i>Le portrait du roi</i>	Wojciech Kilar	20e	Moderne	Film d'animation	Pologne
27	<i>Chansonnerie</i>	Georges Barbotou	21e	Contemporain	Quintette de cuivres	France
47	<i>Une verveine chez Wolfgang</i>	Guillaume de Chassy	21e	Contemporaine	Jazz	France
12	<i>Ensemble</i>	Jean-Jacques Goldman	21e	Contemporain	Chanson de variété	France
31	<i>Bazooka Joe</i>	Patrice Jolivet	21e	Contemporain	Industriel	France
35	<i>Einstein on the beach</i>	Philip Glass	21e	Contemporain	Opéra	Etats-Unis



Annexe 4 / Ressources complémentaires

Ressources départementales

Site de ressources pédagogiques départementales

[Pédagogie 62](#)

Ressources dans l'académie

Le site de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture

[DAAC Académie de Lille](#)

Le réseau CANOPÉ - Lille

[CANOPÉ](#)

Le site de l'Association des Conservateurs des Musées du Nord-Pas de Calais

[MUSENOR](#)

Le réseau transfrontalier d'art contemporain

[50° nord](#)

Ressources nationales

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

[éduscol / PEAC](#)

Portail national de ressources en arts plastiques

[éduscol / Arts plastiques](#)

Portail national de ressources en histoire des arts

[éduscol / Histoire des arts](#)

Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/accueil.html>

Ce portail est construit pour les enseignants et rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique.

Grâce à une authentification unique sur le portail Éduthèque, les enseignants accèdent à une page dédiée sur les sites des partenaires. Les ressources en ligne, téléchargeables pour une large partie, sont utilisables selon les Conditions Générales d'Utilisation (C.G.U.) pour la construction de documents dans le cadre des activités d'enseignement, notamment, à terme, via les espaces numériques de travail. Enfin, le service Éduthèque propose des C.G.U. plus lisibles facilitant le développement des usages du numérique à l'école.

INA Jalons - Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/sciences-humaines-et-sociales/partenaire/ina-jalons.html>

Conçu par l'INA en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale et le concours d'enseignants, Jalons est avant tout destiné aux usages pédagogiques dans le premier et le second degré.

L'Institut national de l'audiovisuel propose un accès gratuit pour tous les enseignants du premier et second degré à la version intégrale de son site éducatif Jalons, comprenant plus de 1 600 documents audiovisuels téléchargeables de 1914 à nos jours, issus de la presse filmée, de la télévision et de la radio.

Ils ont été sélectionnés selon les grandes thématiques des programmes scolaires d'arts plastiques, d'éducation civique, d'éducation musicale, d'éducation physique et sportive, de géographie, d'histoire, d'histoire des arts, de littérature, de sciences économiques et sociales, des sciences et techniques.

Le site propose un accès par niveau et discipline, un moteur de recherche et quatre modes de navigation : Fresque : représentation chronologique des vidéos ; Carte : géolocalisation des vidéos ; Liste triable et affinable des vidéos ; Thème : accès aux vidéos par un graphe hiérarchique des thèmes

Chaque vidéo est enrichie par : une notice documentaire, un contexte historique, une note d'éclairage médiatique, la transcription intégrale synchronisée de la bande son.

Les enseignants ont la possibilité de créer un compte unique à communiquer à leurs élèves pour que ces derniers puissent accéder à la version intégrale des Jalons de l'Ina.

Panorama de l'art – Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/arts-et-lettres/partenaire/rmn-gp-panorama-de-lart.html>

La Réunion des musées nationaux – Grand Palais et le Ministère de la Culture et de la Communication ouvrent les ressources iconographiques de Panorama de l'art aux membres du portail Éduthèque. Une fois authentifiés, les enseignants peuvent télécharger les images du site en haute définition, utiles à la construction de documents pédagogiques.

Le site propose une indexation des œuvres qui couvre une vaste période allant de la Préhistoire jusqu'à nos jours (Préhistoire ; Antiquité ; Moyen âge ; Temps modernes ; XIX^e siècle ; XX^e siècle).

Les œuvres sont également classées selon des entrées thématiques : Nature ; Architectures ; L'humain ; Vie quotidienne ; Religions ; Pouvoir ; Couleur ; Géométrie ; Émotion

Le site étant par ailleurs en accès libre, les enseignants pourront également inviter leurs élèves à le consulter tout au long de l'année scolaire pour y découvrir de nouveaux contenus.

Le site regroupe un ensemble de notices proposant chacune une analyse sur une œuvre (peinture, sculpture, architecture, tapisserie, vitrail, arts décoratifs...), que l'on peut retrouver facilement soit dans les onglets chronologiques, soit dans les onglets thématiques. Illustrés par des centaines d'images de grande qualité, les contenus sont rédigés par des conférenciers de la RMN-GP, historiens de l'art et archéologues spécialisés, avec la volonté de rendre l'art accessible à tous. Le site, dont le suivi éditorial est assuré par la Direction scientifique de la RMN-GP, est régulièrement enrichi et favorise la compréhension des œuvres d'art.

Rmn-GP / MCC – L'Histoire par l'image

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/arts-et-lettres/partenaire/rmn-gp-mcc-lhistoire-par-limage.html>

L'Histoire par l'image est un site Internet qui explore l'histoire, de 1643 à 1945, à travers des œuvres d'art et des documents iconographiques : dessins, peintures, gravures, sculptures, photographies, affiches, documents d'archives et objets divers. Ceux-ci constituent des témoignages remarquables sur les grandes évolutions sociales et culturelles, politiques et économiques de la France.

Dans l'espace Éduthèque, les enseignants peuvent télécharger plus de 1 300 des images du site en haute définition, utiles à la construction de documents pédagogiques. Le site étant par ailleurs en accès libre, les enseignants pourront également inviter leurs élèves à le consulter.

Les œuvres et documents iconographiques font l'objet soit d'une étude simple, soit d'une étude comparative lorsqu'ils traitent d'un thème très proche. Ces études consistent en un contexte historique, une analyse de l'image, une interprétation, une bibliographie indicative, une animation multi-média incluant un commentaire pour certaines œuvres.

Pour faciliter la recherche de l'enseignant, le site propose une recherche : thématique : politique, économie et société, culture ; chronologique ; ou par mots clés

L'Histoire par l'image propose également sur son site des hors-séries, qui regroupent un ensemble d'œuvres autour des thématiques suivantes : Femmes ; Convaincre par l'image ; Révolution française ; Première Guerre mondiale ; Histoire de l'esclavage ; Hors-série franco-allemand (disponible en allemand)

Site du ministère de la culture et de la communication :

→ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

culture.fr

→ <http://www.culture.fr/>

Le portail culture.fr étend à la toile les missions cardinales du ministère de la Culture et de la Communication en permettant de rendre accessible au plus grand nombre les richesses du patrimoine culturel numérisé sur l'ensemble du territoire.

Le site propose un point d'accès unique à quarante-quatre bases de données patrimoniales ; plus de 5 millions de documents et plus de 3,7 millions d'images via le moteur Collections ; plus de 6 millions de données de l'État-civil via Généalogie ; une sélection de 4.500 ressources éducatives riches commentées, classées selon le programme d'enseignement d'Histoire des arts ; un agenda donnant la programmation annuelle de plus de 2.000 lieux et organismes culturels et 900 festivals, soit 30.000 événements sur l'ensemble du territoire ; 900 articles publiés chaque année sur l'actualité culturelle ; plus de 5.000 termes ou expressions pour enrichir la langue française via France terme ; plus de 48 productions multimédias ; etc.

histoire des arts

→ <http://www.histoiredesarts.culture.fr/index.php>

Histoiredesarts.culture.fr donne accès à plus de 350 sites producteurs de ressources culturelles (musées, théâtres, services des archives, réseaux du livre et de la lecture, associations de valorisation du patrimoine, orchestres, etc.).

Histoiredesarts.culture.fr, c'est un moteur de recherche adapté aux enseignants : la recherche peut s'effectuer par période historique, par domaine artistique et par thématique selon les critères de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les fonctionnalités simples et pratiques offrent notamment :

- Une recherche par carte interactive, par organisme et par ville ;
- Des repères chronologiques permettant de situer des œuvres et des artistes dans le temps et au sein des différents courants artistiques ;
- Un « focus » mensuel sur un événement artistique, un parcours thématique ou une innovation numérique ;
- Une lettre d'information avec une rubrique « L'histoire des arts sur le terrain ».

Dis-moi dix mots

→ <http://www.dismoidixmots.culture.fr/presentation>

opération de sensibilisation à la langue française invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique de septembre à juin.

Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire

→ [Musique Prim](#)



Musique Prim est « le site ressource » pour l'éducation musicale dans le premier degré. Il permet de découvrir et de télécharger des pistes audio, des partitions et des dossiers pédagogiques. Il propose 150 œuvres de tous styles à écouter et un très riche répertoire vocal qui va de la chanson aux opéras pour enfants spécialement créés pour l'école !

→ [Les ressources de la Philharmonie de Paris](#)



PHILHARMONIE
DE PARIS

ORCH
ESTRE
D E
PARIS

Grâce au portail Éduthèque, à ce jour, 50000 ressources numériques de la Philharmonie de Paris sont accessibles aux enseignants. Elles comprennent l'ensemble des enregistrements des concerts de la Cité de la musique et de la Philharmonie de Paris, des guides d'écoute multimédia, des fiches pédagogiques et plus de 400 documentaires musicaux.

→ [Figures de notes](#)

Découvrez les instruments de l'orchestre symphonique grâce aux vidéos présentées par les musiciens de l'Orchestre de Paris.

→ [L'Orchestre national de France](#)

Qu'est-ce qu'un orchestre symphonique ? Quel est le rôle du chef d'orchestre ? Du premier violon ? Retrouvez dans cette vidéo ludique réalisée par les étudiants de design graphique de Gobelins, école de l'image, les réponses que les plus jeunes peuvent se poser.

→ [La plateforme des ressources numériques des opéras de France](#)

Cette plateforme est proposée par la Réunion des Opéras de France. La rubrique parcours d'opéras propose des ressources pédagogiques suivant trois entrées : connaître, pratiquer et se former.

→ [IRCAM](#)

Parallèlement à ses missions fondamentales de recherche et de création, l'Ircam s'engage à faire partager ses savoir-faire, ses technologies et les œuvres qu'il produit à tous les publics. Recherche de pointe et diffusion au plus grand nombre, rayonnement international et formation supérieure d'excellence, innovation pédagogique et mutualisation des savoirs conduisent les activités de transmission.

→ [Les Enfants de la Zique](#)

Les Enfants de la Zique proposent désormais une formule éditoriale pédagogique exclusivement numérique. Agrémentée de contenus audiovisuels, sonores, graphiques, la plateforme numérique s'appuiera chaque année sur une thématique associée à un spectacle présenté lors du festival des Francofolies de La Rochelle.

→ [Enseigner la musique](#)



Les publications du réseau du réseau CANOPÉ pour l'éducation musicale. Développer une pratique autour de l'écoute, de l'interprétation et de la création à partir des œuvres patrimoniales et issues de l'actualité musicale.

→ [Activités vocales et activités d'écoute](#)



Les ressources pédagogiques proposées par les conseillers pédagogiques départementaux de la Gironde.

Le vademecum "La chorale à l'école, au collège et au lycée" sur ÉDUSCOL :

→ [Vade-mecum : la chorale à l'école, au collège, au lycée](#)

→ Vade-mecum 1^{er} degré de mise en œuvre du PEAC / 2018-2019
À retrouver sur : [Pédagogie 62](#)

Version : 27/08/2018